

LA TRIBUNE



ST. HYACINTHE, QUE.

Vol 11

Vendredi 3 Mars 1899.

No. 43

FEUILLETON

NOELIE

X

UN COUP DE FOUDRE

(Suite)

—Tout le monde ici vous l'apprendra comme moi. Il faisait très chaud. Monsieur le comte pria son frère de commander à Baptiste de lui préparer une carafe de limonade. Ce ne fut point Baptiste qui l'apporta mais M. Dambrun. Monsieur le comte trouva un goût amer à cette boisson. Alors au lieu de laisser le plateau sur la table du jardin, M. Dambrun le reprit et au moment où il allait gravir le perron, le plateau lui échappa des mains et la carafe se brisa.

—Vous parlez de ce fait comme si vous en aviez été témoin.

—Je traversais le vestibule en ce moment.

—Après ? demanda M. de Nérès.

—Après ? Monsieur le comte fut pris des crampes, de douleurs de vomissements et dut se coucher. Le soir son frère veilla à ce qu'un en cas lui fût servi... Du moment où il eut pris ce repas qui fut le dernier, le comte est entré en agonie.

—Savez-vous ce que vous faites en ce moment, madame Dorothée ? demanda le juge de paix.

La femme de charge leva ses yeux verdâtres sur le magistrat, puis elle répondit d'une voix dans laquelle elle essaya de mettre une intonation dramatique :

—J'accuse Monsieur Dambrun d'avoir empoisonné son frère.

—Mais vous accusez sans preuves !

—Les preuves ! fit-elle, vous les trouverez, vous, messieurs les magistrats ; je ne me souviens pas des mots qui ont été prononcés ; les docteurs vous les répéteront... Oui, j'accuse monsieur Dambrun. La mort du comte lui met un million dans les mains : Dorothée fit un pas comme pour se retirer.

—Je ne sais rien de plus, monsieur dit-elle.

M. Nérès fit un signe et la femme de charge disparut.

—Messieurs, dit M. Nolis en

se tournant vers ses deux collègues, vous venez d'entendre par la bouche de cette femme, l'opinion de la domesticité tout entière. Dorothée, bien qu'elle affecte de demeurer sans rapports d'amitié à l'office, se fait l'écho du personnel de la maison. Sans doute nous questionnerons les autres serviteurs du comte, mais soyez-en certains, leur opinion est faite ; pour eux, le comte Ostrog est mort empoisonné, et empoisonné par son frère.

—Monsieur le juge d'instruction, demanda le commissaire de police, votre intention est-elle de mander tout de suite monsieur Dambrun ?

—Je veux auparavant demander au docteur Gilbert Favières des preuves du crime. Nous avons déjà, du reste, l'opinion de son confrère M. Duranduel.

Les deux hommes s'inclinèrent en signe d'acquiescement.

Mais quand on chercha Gilbert au château, le jeune homme n'y était plus.

Depuis deux jours et deux nuits il n'avait pas quitté soit le lit du malade, soit la chambre mortuaire. A ces premiers devoirs du praticien allaient en succéder de plus graves. Avant de les remplir, avant de se trouver mêlé d'une façon décisive au drame de Versel, il éprouvait le besoin de consulter son père, et de lui demander du courage.

Son entrevue avec Noëlie avait non pas changé ses résolutions, mais affaibli son énergie. Le mal était commis ; le bienfaiteur de Versel était mort ; rien ne pouvait empêcher désormais ce malheur et ce crime. Était-il bien forcé devant sa conscience de perdre le misérable empoisonneur ? Ne pouvait-il se taire par respect pour deux femmes innocentes, si cruellement éprouvées ?

Son père, le vieux docteur Favières, l'attendait avec inquiétude. Le paralytique connaissait la mort du comte, il devinait quelles multiples obligations son fils avait à remplir envers une famille qui était à demi la sienne. Il savait que durant les heures de crises, les malheureux aiment à se savoir entourés d'être compatissants. Jusque là Gilbert avait eu le courage de lui taire ce qui se passait à Versel, mais cette fois il ne pouvait plus reculer, et ce fut la mort dans le cœur, la pâleur sur le visage, qu'il vint s'asseoir près du grand

fauteuil où s'immobilisait la vie du vieillard.

—Conseillez-moi, lui dit-il, je ne retrouve ni ma lucidité d'esprit ni l'énergie de mon caractère. La notion du juste et de l'injuste m'échappe à cette heure. Si le devoir coûte tant à accomplir, quelle devra en être la récompense ?

—Nous n'en devons pas attendre, répondit gravement le vieux Favières : la conscience parle, il faut qu'elle soit obéie. C'est la loi éternelle.

—Mais si des innocents pâtissent du mal commis par autrui ?

—Dieu les protégera, mon enfant.

—Vous saurez tout ! Oni tout ! Aussi bien les rumeurs du château vont vite trouver un écho dans le village... le comte Ostrog, votre ami, le comte Ostrog qui rêvait de me donner pour femme, cet ange qui s'appelle Noëlie, notre conseiller, notre bienfaiteur à tous, a été empoisonné.

Contre l'attente de Gilbert, le paralytique ne témoigna aucune surprise.

—Hector Dambrun ! dit-il seulement d'une voix plus basse.

—Eh ! quel autre, mon père ? Son frère mort, il palpe un million, et reprend cette vie de joueur et de débauché qu'il a si longtemps menée.

—Quel toxique a-t-il employé ? demanda le vieillard.

—La strychnine.

—Ce poison laisse peu de traces, tu as pu cependant en constater la présence.

—Oui, mon père, après une rigoureuse analyse des vomissements du malheureux.

—Révèle tout à la justice, mon fils, Hector Dambrun n'est pas d'ailleurs un criminel ordinaire. Il a présumé de l'empoisonnement de son frère par l'assassinat moral de son père et de sa mère... Tu sais de quelle façon il a traité sa femme et sa fille... Qu'a-t-il fait en Amérique sinon entasser fautes sur fautes ? Nous ne saurions le suivre dans les pays qu'il habita sans doute sous des noms différents, mais sois sûr que dans chacun il s'est déshonoré davantage... Quant aux deux femmes, dont ce misérable fit des martyres, elles porteront leur croix jusqu'au bout, et Dieu se chargera de leur rémunération. La justice est prévenue ?

—Oui, mon père.

—Tiens-toi prêt à lui répondre, sans aller au-devant. Pau-

vre enfant ! tu n'aimais pas d'aimer celle que nous t'avions destinée pour femme, mais tu la juges assez digne de respect pour souffrir de la détresse d'ame dans laquelle Noëlie va se trouver. La vie est austère, mon fils, et te voilà bien jeune mêlé à une affaire sinistre.

—Vous avez joui d'une réputation de science légitime, mon père, reprit le jeune homme, rassurez, je vous en supplie, ma conscience, en me disant si vous croyez que je suis dans le vrai, et si mes opérations vous semblent logiques.

Lentement, minutieusement, le jeune homme raconta à son père de quelle façon il avait procédé. A chaque détail, le père faisait un signe d'approbation, et lorsque Gilbert eut achevé, il lui dit :

—Tout ce que tu pouvais faire a été fait, et ta conscience doit être en repos... La science jusqu'à cette heure ne nous en a pas dit davantage... Mais qui peut savoir où s'arrêteront les recherches de la science... Une pensée m'a souvent bouleversé, celle des erreurs judiciaires causées par l'ignorance. Dans les temps où l'on ne savait ni la magnétique, ni la haute chimie, où n'étaient pas découverts les instruments merveilleux qui nous permettent de constater les traces infinitésimales du poison dans l'organisme humain, combien de malheureux payèrent de leur vie l'impuissance et l'ignorance des maires et des juges... J'ai toujours tremblé quand il s'agissait d'une expertise, en me demandant ce que l'on dirait, dans un siècle, d'arrêts que nous considérons comme des oracles de sagesse, et qui peuvent être empreints de si épouvantables erreurs. Mais rassure-toi, mon enfant, tu t'appuies sur l'expérience de Duranduel, sur les traditions léguées par les plus habiles médecins légistes.

Gilbert serra les deux mains de son père avec une expression de tendresse et de reconnaissance.

Au même instant la sonnette de la petite maison retentit avec un bruit sec, et Baptiste, le visage blême, entra dans le salon gris, précédé par la vieille Véronique. Celle-ci ne crut nullement manquer à son devoir en demeurant dans la baie de la porte, tandis que le valet de chambre disait à Gilbert :

—Monsieur le juge d'instruction du Havre attend monsieur le docteur.

—Ainsi, demanda Gilbert, chacun sait au château...

—Non, monsieur, la vérité n'est encore connue que de quelques-uns. En attendant monsieur, les magistrats ont interrogé Dorothée, Jeanne et moi ; mais il nous a été enjoint de ne rien dire, et je jurerai que le Darné Hector Dambrun ignore ce qui se passe. Le misérable hypocrite ne quitte pas la chambre mortuaire d'où l'on a emporté madame et mademoiselle évanouies.

—Va ! dit le vieillard à son fils.

Gilbert suivit le valet de chambre.

—Je ne suis pas méchant, monsieur, reprit Baptiste, mais je donnerais dix ans de ma vie pour que le scélérat fût puni... L'échafaud est trop doux pour de semblables criminels... Il ne souffrira qu'une minute, ce lâche, ce Cain, ce Judas ! tandis que mon maître a enduré pendant deux jours et deux nuits des tortures égales à celles de l'enfer... Depuis quinze ans j'étais à son service ; c'était un maître doux et bon, sans fierté, ayant toujours la main ouverte heureux de donner et trouvant sa plus douce joie dans la bienfaisance. Jamais je ne trouverai le châtiment trop rude pour ce misérable !

Gilbert ne répondit rien. L'heure était venue de livrer une terrible bataille.

Quand il gravit le perron du château, un tremblement le prit et sa gorge se contracta à tel point qu'il se demanda s'il aurait la force de parler.

Les magistrats s'aperçurent de sa pâleur et se montrèrent à son égard d'une grande courtoisie.

Du reste, ils avaient reçu déjà la déposition de Duranduel, et leur opinion était formée. Néanmoins ils insistèrent sur les moindres détails des travaux d'analyse du jeune homme, le félicitèrent sur la clarté de son résumé, et comme Gilbert fut pris de nouveau d'une crainte terrible à la pensée de la responsabilité qu'il assumait, M. Nolis le rassura pleinement.

—Je comprendrais votre angoisse, lui dit-il, même en présence d'une vérité terrible, si votre voix s'élevait seule pour signaler un crime ; mais avant

que la science eût parlé, la vindicte publique s'était prononcée. Nous sommes venus ici avec la vague espérance de trouver un innocent dans l'homme qu'on nous désignait comme coupable, car, croyez-le, le magistrat est heureux dans plus d'un cas d'avoir à défendre au lieu d'accuser. Mais ici les faits se groupent d'une telle sorte, les dépositions sont tellement unanimes, celui qui nous est signalé comme l'auteur de l'empoisonnement a été toute sa vie si peu digne d'estime et d'intérêt, que nous considérons comme un service rendu à l'humanité d'empêcher désormais ce monstre de nuire encore. Il ne nous reste plus que lui à interroger. Nous voulions pouvoir l'écraser des preuves de son crime avant de le mander devant nous. Pas une voix ne s'est élevée pour le défendre, pas un fait n'est venu plaider sa cause. Nous n'éprouvons aucun doute, et nous croyons à la culpabilité de Dambrun comme nous croyons à la lumière du soleil.

—Monsieur, demanda Gilbert au juge d'instruction, ma présence ne vous est plus utile ?

—Non, jusqu'à l'autopsie.

Gilbert salua et se retira. M. Nolis tira le cordon d'une sonnette, et Dorothea parut. Cette créature éprouvait le besoin de jouer un rôle important dans cette tragédie domestique.

—Veuillez prier M. Dambrun de descendre, dit le juge d'instruction.

—Je n'ai vu qu'une fois ce triste personnage, dit le juge de paix, lors de la dernière fête donnée par le comte. Sa physiologie dure et mauvaise me frappa. Il semblait irrité de la joie générale, et l'on eût dit que les largesses de son frère l'appauvrieraient d'autant. De tous les sentiments qui laissent sur le visage une trace indélébile, l'envie est un de ceux qui abaissent davantage le coin des lèvres, et se trahit davantage dans le regard. Hector Dambrun est à la fois envieux et jaloux. Sa jeunesse a fait le désespoir de son père qui fut un ami du mien ; et quand il retrouvait une fortune en retrouvant son frère, il ne put dissimuler ni l'apreté de ses desirs, ni la rage sourde qu'il ressentait en se voyant toujours et sans fin l'obligé de celui dont il haïssait même les bienfaits.

(A continuer.)

Paris, 1.—Le Sénat a continué hier, la discussion au projet de loi pour réviser le procès de Dreyfus.

Une discussion générale a suivi, et, après avoir examiné le projet de loi clause par clause, on l'a adopté par un vote de 155 par 125.

Le Sénat a ajourné après ce vote.

Hélas ! Hélas !—Avelino Arredondo, l'assassin du Président de l'Uruguay, Idiart Borda, a été acquitté par la cour d'appel de Montevideo, qui a déclaré que son œuvre de sang était un service rendu à la patrie ! Cela semble incroyable, pourtant c'est vrai ! Le successeur de Borda, Cuestas, est mis par ce jugement dans une position peu enviable.

Vingt-trois braves colons canadiens partaient lundi de Montréal, pour aller prendre des terres à quelque distance de Winnipeg. Le Père Blais, O. M. I., et l'abbé Morin, étaient à la gare Windsor pour les assister et leur souhaiter un bon voyage.

Espagne.—Le Sénat Espagnol par un vote de 130 à 7 a adopté la motion du maréchal Martinez de Campos, appuyé par tous les généraux espagnols au Sénat, demandant une enquête parlementaire sur la direction de la récente guerre.

Les Démocrates du Sénat et de la Chambre des représentants à Washington ont eu un caucus général et ont déclaré que la constitution américaine ne permet pas au Congrès de gouverner un pays contre la volonté de ses habitants.

Ils demandent qu'aussitôt qu'un gouvernement indépendant aura été formé aux Philippines, on lui transfère les droits acquis par la cession de l'Espagne, à des conditions justes et raisonnables, et de laisser le peuple se gouverner lui-même.

Les Buffalo.—Une maison d'affaires de Buffalo offre à la commission du Havre de Montréal de construire un élévateur de la capacité de 2,500,000 minots à certaines conditions. Un loyer nominal pour un bail de 99 ans, usage d'une bonne étendue de quais à divers endroits dans le Havre, et autres restrictions au détriment du commerce canadien. Ces Messieurs se croient tout permis.

Il y a tout lieu de croire que la commission du Havre décidera de donner les chances aux canadiens, d'abord, aux anglais ensuite, et le reste aux américains.

Montréal.—On se plaint depuis quelque temps du grand nombre d'actions en dommages qui sont prises contre la ville pour chutes sur trottoirs dangereux.

Voici quelques chiffres au sujet des sommes qui ont été payées par la ville depuis quelques années tant pour inondations que pour accidents sur trottoirs.

Montant payé pour accidents de trottoirs :

1890.....	\$ 1,334
1891.....	3,608
1892.....	4,204
1893.....	30,219
1894.....	9,649
1895.....	6,032
1896.....	22,972
1897.....	9,711

\$60,723

Inondations par les égouts et tuyaux d'aqueduc :

1890.....	\$ 24
1891.....	4,128
1892.....	1,810
1893.....	5,335
1894.....	12,217
1895.....	25,874
1896.....	35,365
1897.....	31,499

\$116,252

Total \$176,975

Alp. Poirier

Commerçant de Foin

St-Hilaire, Qué.

M. POIRIER a ouvert un bureau à l'hôtel Ottawa, St Hyacinthe, où les cultivateurs peuvent le rencontrer tous les samedis.—J. A. C.

DUSUCRE!

Chose étonnante, à cette époque de l'année, les érables coulent ! A preuve le fait suivant :

Le 17 février, c'est à dire qu'il y a précisément quinze jours aujourd'hui, M. Joseph Langlois cultivateur de Varennes, entaillait ses érables, et ne demeurait pas peu surpris de leur voir "pleurer" la riche et bonne sève dont se régalaient annuellement les Canadiens, petits et grands. M. Langlois fit quelques "pains" de sucre qu'il livra à M. Jubinville, épicer de la rue Dorchester, à Montréal. M. Jubinville en fit faire l'analyse, et il fut constaté que ce sucre était bien naturel et qu'aucune matière étrangère n'altérerait sa pureté ! Va sans dire que la vente s'est faite rapidement et qu'il ne reste plus une parcelle de cette denrée rarissime à cette saison-ci. Et dire que tout le monde est dans la jubilation lorsque les érables veulent bien laisser échapper quelques gouttes de leur précieuse liqueur, le 25 mars !—La Presse.

La glace sur le Mississippi

Un banc de glace flottante descendait mercredi le Mississippi, dès la pointe du jour, et emportait l'embarcadere du fleuve. Les habitants de la Nouvelle-Orléans, surpris de ce spectacle étrange pour eux, se précipitaient sur le bord du fleuve pour gêner la circulation des bacs à vapeur. Dans les annales de la Nouvelle-Orléans, on ne cite qu'un exemple d'avoir vu la glace flotter sur le Mississippi, et encore on considère le fait comme une légende. Un vieux résident de la Nouvelle-Orléans a faite cette remarque : "Il y a cinquante ans que j'habite cette ville et j'en étais encore à voir la glace flotter sur le fleuve. C'est la première fois, et je ne compte plus jamais voir le même spectacle."

Lorsque la glace arrivera dans le golfe, il est certain que tous les capitaines de navires vont lever les bras au ciel d'étonnement, car le fait ne s'est jamais présenté. Certains blocs de glace ont vingt pieds carrés de dimension, et une épaisseur de deux pouces à deux pieds.

CHEMIN DE FER

On parle beaucoup, même à Ottawa, du projet d'un nouveau système de chemin de fer qui relierait, au Canada, la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique.

Voici ce qu'en dit le London Railway News :

"Il nous arrive de Montréal ces rumeurs au sujet de projets de chemins de fer. Ce qui leur donne lieu, c'est assez probablement la nouvelle du grand projet, qui dépasse ce qui a été fait depuis l'entreprise du chemin de fer du Pacifique.

Il s'agirait d'un autre chemin de fer transcontinental qui relierait à la fois du contrôle du Grand Tronc et de l'Intercolonial. Celui-ci obtiendrait le droit de circulation sur la voie du Grand Tronc jusqu'à Coteau, de là sur la voie du Canada Atlantic jusqu'à Ottawa, et sur celle du Ottawa Arnprior & Parry Sound, à Elmsdale. A deux milles de Elmsdale, l'Ottawa Arnprior & Parry Sound traverserait la ligne du Grand Tronc North Bay. On raccordera les deux lignes, et ainsi l'on obtiendra un accès sur la côte Nord du Lac Supérieur.

De North Bay on se propose de construire une nouvelle ligne jusqu'à Sudbury, et de là, parallèlement au Pacifique Canadien à Winnipeg. De Winnipeg, vers l'ouest, on ne sait pas encore si la ligne courra parallèlement à celle du Pacifique ou si elle gagnera le nord-ouest pour profiter de la ligne de la Passe au Nord du Corbeau, ou bien si elle se rendra de Winnipeg à la Colombie en passant par la Yellow Head Pass.

On ne sait pas au juste comment le projet sera présenté au gouvernement du Dominion, mais il y a lieu de croire que l'on s'en occupe sérieusement au ministère des chemins de fer et canaux à

Ottawa, et qu'il prendra une forme législative définie avant la clôture de la prochaine session.

On parle encore du projet de construire une ligne directe d'Ottawa à Kingston."

Londres, 28.—Ce matin, le Daily Mail annonce la dissolution du syndicat des lignes transatlantiques.

Les administrateurs de la ligne américaine ont immédiatement réduit à \$60 le prix du voyage en première et à \$30 celui de seconde classe.

On assure que la White Star Steamship Co. réduira davantage encore ses prix et une guerre au rabais de prix sera inaugurée.

Sherbrooke, 23.—Mme Croteau, la vieille femme atteinte d'un coma prononcé, a expiré hier avant-midi, vers 9.30 heures. Atteinte de la maladie il y a eu huit jours, elle ne s'était pas réveillée jusqu'à samedi. Ce jour-là elle a pu dire quelques mots, mais elle est retombée dans son assoupissement et ce n'a été que par intervalles qu'elle ouvrait les yeux. La vieille femme ne paraissait pas malade. On eût dit qu'elle dormait de son sommeil ordinaire. M. le Dr Ridoux, qui lui a donné des soins, trouve le cas très remarquable. Une jeune personne eût peut-être pu en échapper. Mme Croteau avait 80 ans. Elle demeurait chez son gendre, M. Damase Roy, rue du Marché.

On télégraphie de Nicolet, 27.

Vers 11 heures, cet avant-midi, un boeuf furieux, errant par les rues de la ville, a causé un fatal accident.

Un nommé Georges Lévesque était occupé à nettoyer le trottoir, en face de sa demeure, tout à coup, l'animal, en furie, se rua sur le pauvre Lévesque et l'atteignit avec l'une de ses cornes, au côté gauche, dans la région du cœur. L'homme tomba inanimé.

Le Dr A. O. Cloutier, fut appelé en toute hâte auprès du blessé et jugea nécessaire d'appeler un prêtre pour faire administrer le malheureux, qui ne surviva pas à sa blessure.

M. Lévesque est âgé de 77 ans. L'émoi causé par cet accident n'était pas encore calmé, lorsque le tocsin appelait les pompiers au monastère du Précieux Sang, où un commencement d'incendie venait de se déclarer. Pas de dommages sérieux.

A peine les pompiers étaient-ils de retour qu'une nouvelle alarme les appelait à l'aqueduc, où le feu venait aussi de se déclarer. Fort heureusement les dommages sont là aussi insignifiants.

POUR

Un mois seulement

PRIMES

Toute personne dont l'abonnement à LA TRIBUNE aura été payé d'avance, aura droit à un des volumes ci-dessous :

Toute personne qui nous obtiendra un nouvel abonnement d'un an payé d'avance aura droit à 3 volumes, au choix :

Une haine de village, par Arm. Lapointe
La tigresse des palmiers, par V. Perceval
Le sacrifice de Simone, par Champol
Le roman d'un enfant trouvé, Saunière
Un misérable faussaire

Le crime de l'aïeul, par Roger Dombre
L'espion, par Alb. Monnot
Deux amours, par Wm. Marcell
Roi des détectives, par Gauvin
Remords d'un faussaire, du Campfranc
Rêves dorés, par M. Maryan
Roman d'une jeune fille pauvre, El. Gay
Le roman d'un crime, par Etienne Marcel
La vengeance du fiancé, par Jules Mary
Les deux Jeanne, par Pierre Maël
La fille du révolutionnaire, Geo. Pradel
Un drame à Trouville, par A. de Bréhat
L'incendiaire, par Pierre Sales

Le prix de ces brochures est de 10 cts chaque.

L. M. P. YVON, L. D. S.,
93 RUE MONDOR,
St-Hyacinthe.

Gradué du Collège Dentaire de la Province de Québec.

Extraction des Dents

d'après les méthodes les plus perfectionnées.

PLOMBAGE

en OR, en ARGENT et en CIMENT.

DENTIFIERS FAITS d'après les procédés les plus nouveaux.

TAPISSERIES!
TAPISSERIES!

Patrons Nouveaux, dans les derniers goûts.

Prix aussi Bas que Possible

Venez voir l'assortiment chez....

U. BEAUNOYER,

Peintre-Décorateur et Tapissier

95 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de St-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE

No 26

Dame Louise-Anna Martel, de la paroisse de Ste Marie de Monnoir, dit district, épouse de Henri Brillère, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse,

vs

Le dit Henri Brillère,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour, St Hyacinthe, 17 Fév. 1899.

H. E. L'OUIN,

Avocat de la Demanderesse.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de St-Hyacinthe.

COUR DE CIRCUIT

No 92

Alphonse Denis,

Demandeur.

vs

Pierre Désiré Chagnon et F. X. Emond,

Défendeurs.

Avis public est par le présent donné que le soussigné vendra par autorité de justice, le 13 mars courant, à 11 hrs., a. m., à la place d'affaires des défendeurs, en la cité de St Hyacinthe, les biens, meubles et effets mobiliers des défendeurs, faisant affaire sous le nom de Emond & Chagnon, lesquels consistent en un stock de groceries, épicerie, cheval, voitures et harnais.

St Hyacinthe, 2 Mars 1899.

J. WINGENDER,

H. C. S.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
District of St-Hyacinthe.

CIRCUIT COURT

No 92

Alphonse Denis,

Plaintiff,

vs

Pierre Désiré Chagnon & F. X. Emond,

Respondants.

Public notice is hereby given that the undersigned will sell by authority of law, the 13th march instant, at 11 o'clock a. m., at the business place of the respondents in the city of St Hyacinthe, the goods, furniture and moveable properties of the defendants doing business under the name of Emond & Chagnon, which consist of a stock of groceries, provisions, horse, Harness & carriage.

St Hyacinthe, 2 March 1899.

J. WINGENDER,

B. S. C.

Deux cents Chinois en douane étaient de passage à Montréal, le 23 février, en route pour Mexico, où ils doivent travailler sur le chemin de fer.

A Notre-Dame de Montréal

M. l'abbé Mignan, a commencé à Notre-Dame, dimanche, la série de ses conférences quadragesimales. Le distingué prédicateur remis de l'indisposition qu'il avait contractée à son arrivée ici, a produit une heureuse impression sur le nombreux auditoire accouru pour l'entendre. M. l'abbé Mignan n'est pas un orateur aux envolées pleines de feu des Paradis et des Gaffre, mais son argumentation méthodique et serrée, sa diction, irréprochable, sa voix puissante, sa phrase toujours correcte et empreinte à certains passages d'une poétique onction, vont droit au but, gagnant les cœurs.

M. l'abbé Mignan a de particulier qu'il s'exprime en véritable canadien. Son accent ne diffère aucunement du nôtre, c'est un titre de plus aux sympathies de son auditoire.

Dans sa première conférence, M. l'abbé Mignan a indiqué d'abord le sujet qu'il se proposait de traiter durant la station du carême : "Les devoirs du chrétien."

Pointe-Claire, 27 Fév.— Un accident qui a failli coûter la vie à quatre personnes, est arrivé dimanche après-midi, sur le fleuve, près de la Pointe-Claire. Vers 2.30 hrs, M. Herménégilde Duchesneau, épicière de la Pointe Claire, partit accompagné de sa femme, de son jeune fils de 10 ans et de Mlle Eugénie Beauchemin, fille de M. l'avocat Beauchemin, de Saint Hyacinthe, pour aller faire une visite chez les Sœurs Grises, à Châteauguay. Son attelage était suivi de celui de M. Jos. Duchesneau, fils, de la maison Duchesneau et Cie, de Montréal, qui lui se rendait chez les Sœurs de la Congrégation, avec sa femme et son fils, J. H. Duchesneau.

A l'endroit désigné sous le nom de Butte aux Sœurs, les deux voitures se séparèrent et à peine étaient-elles éloignées de dix arpents l'une de l'autre, lorsque celle de M. H. Duchesneau enfouça sous la glace. L'attelage a péri, mais grâce au secours que lui a porté deux jeunes gens de Sainte Marthe, les frères Goulet, les occupants ont été sauvés au moyen de câbles. M. Duchesneau et les personnes qui l'accompagnaient, ont été conduits chez les Sœurs Grises, d'où M. Arsène Charlebois, épicière de la Pointe Claire, les a transportés à ce dernier endroit.

L'état de Mme Duchesneau est très critique.—La Presse.

Paris, 26.— Comme suite à l'affichage des discours du duc d'Orléans par tout Paris, et à la saie de médailles et épingles de cravate à l'effigie du prétendant, le préfet de police a institué une enquête rigoureuse portant sur les agissements récents du parti monarchiste, et il vient de communiquer le résultat de cette enquête à M. Dupuy.

M. Dupuy a immédiatement résolu de prendre les mesures les plus énergiques, et, comme entrée en matière, il a ordonné des perquisitions domiciliaires chez plusieurs suspects, entre autres chez M. Guérin, directeur de l'Anti Juif, MM Buffet, de Vaux, Robert de Chavilly, Thiebaud ; de Monicourt, secrétaire

du duc d'Orléans ; Dubuc, président de l'association des Jeunes Anti Sémistes ; et le comte Sabran de Fontèves.

Un grand nombre de documents politiques ont été saisis chez M. Buffet. L'on a aussi saisi chez le comte de Fontèves, et aux quartiers-généraux du comité royaliste, rue du Faubourg St Honoré, quantité de pamphlets et de portraits du duc d'Orléans ainsi qu'une volumineuse correspondance ayant trait à un complot pour le renversement de la République. Tous les papiers saisis ont été transportés en lieu sûr et mis sous scellés.

Chez M. Monicourt, les officiers ministériels se présentèrent au moment même où M. de Monicourt venait de revenir de Bruxelles porteur de plusieurs lettres du duc d'Orléans adressées à ses amis politiques de France. Toutes ces lettres ont été saisies.

Nous lisons dans le *Trifluvien* : "Notre excellent confrère de Paris, la *Croix*, publiait récemment la remarquable note suivante :

Il y a deux ans, la *Croix d'Auvergne* racontait que sept jeunes filles d'une petite paroisse du Puy-de-Dôme étaient entrées le même jour au couvent dans une congrégation du diocèse de Clermont.

La *Croix d'Auvergne* parle aujourd'hui d'une famille de Noiretable (Loire.) Elle se compose de 12 enfants, 4 garçons et 8 filles. Les parents étant morts relativement jeunes, les enfants ont été élevés par la sœur aînée qui s'est montrée admirable dans cette noble tâche.

Deux des garçons sont devenus prêtres ; les deux autres ont fondé deux familles chrétiennes. Quant aux sept filles plus jeunes elles sont entrées toutes sept en religion dans la Congrégation de Saint Charles.

Nous ferons remarquer à notre confrère français que nous avons mieux que ça aux Trois-Rivières. La famille Cloutier comprend trois prêtres, M. le chanoine Cloutier, curé de Trois-Rivières ; MM les abbés Prosper et Joseph Cloutier, curé et vicaire de Saint Etienne des Grès ; sept religieuses appartenant à diverses congrégations, trois garçons (aujourd'hui chefs de famille) et une fille restée dans le monde."

L'ARONA

Une dépêche reçue de St Jean informe que les officiers du *Scotsman*, arrivé mardi, affirment catégoriquement que le steamer de la ligne Thompson qu'ils ont rencontré à quelques cents milles de Liverpool n'était pas l'*Arona*.

Il est assez étrange que depuis quarante-deux jours qu'il est parti de Portland pour Liverpool aucun steamer n'ait signalé l'*Arona*.

M. J. H. Smith et sa sœur de Montréal, sont à bord du steamer

Une autre dépêche de Boston dit que l'on n'a encore reçu aucune nouvelle du *Moravia* de la ligne Johnston, parti depuis 33 jours de Falmouth, Angl., pour Boston ; on craint beaucoup que ce steamer ne soit perdu.

QUELQUES NOMS PROEINENTS

— DE — Dames et Messieurs

Rev. J. H. Hunter, ministre Baptiste, Coaticook ; H. C. H. Chagnon, N. P., Coaticook ; Madame Nelson Stevens, Coaticook ; Geo. Herrick, peintre, Coaticook ; P. Ledoux, forgeron, Coaticook ; Leroy Tillotson, voiturier, Coaticook ; Israel Baldwin, gardien du Bureau de Poste, Coaticook ; C. U. Clement, palefrenier, Coaticook ; Matthew Clark, journaliste, Coaticook ; Napoléon Couture, journaliste, Coaticook ; B. J. Smith, marchand, Coaticook ; W. Smith, marchand, Coaticook ; Elias Hall, journaliste, Coaticook ; Samuel McKee, cultivateur, Coaticook ; Wm Welch, magon, Coaticook ; Alf. Brooks, commis, Coaticook ; Madame John Forest, Coaticook ; Madame Jos. Reardon, Barnston ; Ed. Dearborn, cultivateur, Barnston ; Paul Binette, cultivateur, Barnston ; Jos. Riekney, journaliste, Barnston ; John V. Corliss, cultivateur, Barnston ; W. S. Bennett, cultivateur, Barnston ; Madame Wm Guay, Barford ; A. Lamoureux, cultivateur, Barford ; Alfred Belisle, cultivateur, Barford ; Madame L. A. Webster, Hillhurst ; Richard Drew, cultivateur, Waterville ; Lee Backland, cultivateur, Waterville ; John Brown, marchand de ferronneries, 107 King St., Sherbrooke ; A. M. Clark, mill man, Perryboro ; Clark Nason, journaliste, Breighton ; Madame E. D. Clifford, Ways Mills ; Madame W. G. Hibbard, Hall Stream ; Napoléon Belvin, cultivateur, East Hereford ; Michael Mullins, bourgeois, Sherbrooke ; John Pelker, cultivateur, East Clifton.

TOUTES CES PERSONNES ONT ETE GUERIES PAR L'USAGE DU

REMEDE INDIEN DE SMITH

Pour Rhumatismes et Maux de Reins

TEMOIGNAGE D'UN PHARMACIEN
Je crois le remède de Smith, pour guérir le Rhumatisme et les Roguons, le meilleur qui se soit encore présenté sur le marché.

GEO. W. RUSSEL, Irasburg, Vt.

Ce que dit un boucher de Cookshire :

J'ai eu du Rhumatisme pendant vingt ans. Je marchais à peine, travaillais et dormais avec difficulté. J'essayai beaucoup de remèdes sans succès. J'ai eu du "Smith's North American Indian Rheumatic and Kidney Cure." et il m'enleva toutes mes douleurs. C'est pas pour mille piastres que je voudrais redevenir comme avant. Il m'a rendu heureux. Je recommande à tous mes amis qui souffrent de ces maladies d'essayer ce remède, c'est un Bienfait pour l'humanité.

A. MARTIN.

Cookshire, 22 déc. 1898.

PAR UN DOCTEUR EMINENT

Je prescriis actuellement le "Smith's North American Indian Rheumatic and Kidney Cure," à tous mes patients. Je crois que c'est le meilleur remède contre le Rhumatisme et les Maux des Reins, qui ait encore été découvert.

DR C. N. STEVENSON, Coaticook, Que.

Un autre citoyen éminent de Coaticook, qui a été guéri des souffrances occasionnées par le Rhumatisme, c'est M. John McConney de North Coaticook, qui a été vu aujourd'hui. Il dit qu'il a souffert du Rhumatisme pendant 7 ans, et s'est servi du "Smith's Indian Rheumatic and Kidney Cure, et à présent il est bien et heureux. Il ne craint pas la Grippe, lorsque son système est bien nettoyé par ce purificateur du sang. On peut se procurer ce remède dans toutes les pharmacies et magasins où on vend des remèdes patentés, au Canada et aux Etats-Unis.

Prix : \$1 par bouteille, ou 6 bouteilles pour \$5. 6 bouteilles sont garanties devoir guérir tout cas de Rhumatisme et Maladie des Roguons, ou l'argent sera remis.

Tous ceux qui souffrent de ces maux ne devraient pas hésiter à essayer ce remède, après avoir parcouru les témoignages de tant de personnes respectables qui ont été guéries dans Coaticook et le voisinage.

Ces témoignages sont de personnes bien connues dans les Cantons de l'Est, et non des personnes de l'Ouest qui n'ont jamais existé.

Chacun peut s'assurer de la véracité de ces témoignages en écrivant ou en voyant les personnes qui les ont écrits.

Ce remède est vendu par tous les pharmaciens.

Guérison ou pas de paye.

Wm. SMITH,

Coaticook, Que.

Prop. et Fabri. pour le Canada et les Etats-Unis.
10 av.-99.

BIERE ET PORTER DE JOHN LABATTS

DE LONDON, ONT.



Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Recommandé par les connaisseurs et les médecins dans toutes les parties du Canada. Voyez les témoignages écrits de chimistes éminents.

NEUF MEDAILLES D'OR, D'ARGENT DE BRONZE ET ONZE DIPLOMES obtenus aux expositions universelles de France, d'Australie, des Etats Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales.

Savoir originale et fine, pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

PRIX SPECIAUX AU GROS

ON PORTE A DOMICILE DANS TOUTE LA VILLE

J. B. St. PIERRE, EPICIER,

PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS.

256 RUE CASCADES . . . ST-HYACINTHE
Téléphonez au No. 36.

Cartes d'Affaires.

BLANCHETTE & BEAUREGARD, AVOCATS, RUE GIROUARD, --- ST-HYACINTHE.

Blanchard, Boisseau & Bazinet, Notaires 18, RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE.

JACQUES FOURNIER HUISSIER C. S.

pour les districts de St-Hyacinthe et Bedford, Bureaux à Magenta et Farnham.

TELEPHONE PARÉ

BRANCHE DE SAINT-HYACINTHE (Bureau de LA TRIBUNE) Place du Marché

Connection avec les endroits suivants
Granby—Farnham—Waterloo—Iberville—St Jean—Acton—Upton—St Liboire—St Théodore—Ste Rosalie—Clairvaux—St Simon—St Hugues—St Alphonse—L'Ange Gardien—Angéline—St Joachim—Roxton Pond—South Roxton—Millton East—St Cécile—St Valésien—L'Egypte—St-Césaire—Pauline—Abbottsford—St-Rémi—St-Jean, P.Q.
Le prix des Messages est de 15 cts.

ENGINS ET BOUILLOIRES.

Depuis 3 forces jusqu'à 100.

— LES —

ENGINS et BOUILLOIRES

DE

E. LEONARD & SONS

ont toujours remporté les premiers prix à toutes les Expositions au Canada et à l'étranger et sont reconnus les meilleurs et les plus parfaits.

Ces ENGINS ET BOUILLOIRES sont en acier et sont vendus garantis sans tous les rapports.

Un grand nombre sont en usage à St-Hyacinthe et dans le district, et donnent pleine satisfaction.

Les prix sont plus bas que ceux de n'importe quelle autre maison.

Pour informations, écrivez à

A. DENIS,

Agent pour le district de St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, Que.

Piano

Un bon piano de seconde main à vendre. Bon marché. S'adresser à ce bureau... D.

'AVIS PUBLIC'

Ovila Brouillard, commerçant, de Carmel, Que., donne avis par les présentes qu'il a acquis de MM. Bilodeau & Renaud, curateurs conjoints, dans l'affaire de L. D. Gauthier, d'Acton Vale, les dettes de livres, billets, jugements, etc, dus au dit L. D. Gauthier.
Daté à Carmel, ce 7e jour de janvier 1899.

PUBLIC NOTICE

Ovila Brouillard, trader of the village of Carmel, Que, gives hereby notice that he has bought of Mess. Bilodeau & Renaud, curators of the estate of L. D. Gauthier, of Acton Vale, all the book debts, bill receipts, judgments, etc, due to the said L. D. Gauthier.
Dated at Carmel, this 7th day of January 1899.

Agents demandés

Pour vendre nos spécialités, échantillons gratuits, termes profitables, spécifiez le territoire, et s'il n'est pas déjà occupé il sera pour vous exclusivement.

Plus de 600 Acres sous culture. Nous produisons une variété de grains robustes pour notre commerce dans Québec qui augmente chaque année.

Nos patates de semence sont en grande demande partout où elles sont introduites.

Ecrivez pour conditions à

PELHAM NURSERY, Co.

Toronto, Ont.

30 Décembre 1898.—à 52.



CREMINS DE FER

Les trains laissent St Hyacinthe tous les jours:

C. P. R.—Allant à St Hugues, etc. : 12.05 et 7.50 P. M.
Allant à Farnham, etc. : 8.15 A. M. et 4.15 P. M.

G. T. R.—Allant à Montréal, 5.27, 7.30, 10.04. A. M., 5.40, P. M.
Allant à Acton, etc. : 9.14, A. M., 5.19, 10.00, P. M.

I. C. R.—Allant à Montréal, 3.10 7.40 et 9.07. P. M.
Allant à Drummondville : 8.55 A. M., 8.15, et 11.08 P. M.

D. C. R.—Allant à Nicolet, à 5.45, P. M.

U. C. R.—Allant à St Jean, 8.20 A. M., et 4.45, P. M.
Allant à Sorel, 9.10 A. M., et 7.00 P. M.

15 Janvier 1899.

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PUBLIÉ A ST-HYACINTHE, Que

PARAIT LE VENDREDI,
Abonnement: (payable d'avance)
Un an.....\$1.00
6 mois..... 50

Le prix de l'abonnement sera de
\$1.50 s'il n'a pas été payé d'avance.

ANNONCES:
1re Insertion.....la ligne 15c
Insertion subs..... " 7c

Annances à long terme à prix modérés
A. DENIS
Directeur-Propriétaire

ST-HYACINTHE, 3 Mars 1899

Ottawa, 24.—Le Parlement fédéral est définitivement convoqué pour jeudi, le 16 mars.

Québec, 24.—L'élection du Dr Delaney est maintenue. La contestation a été définitivement rejetée en Cour de Revision ce matin par les juges Casault, Pelletier et Billy, chaque partie payant ses frais.

Ottawa, 24.—M. C. Dansereau maître de poste de Montréal, a adressé hier, au Maître Général des Postes, sa démission, qui était pratiquement un fait accompli depuis une couple de semaines.

La Conférence. — Le Soleil de mardi nous dit que "La pierre d'achoppement de la Conférence internationale de Québec, c'est la question de frontière entre le Canada et le Territoire américain d'Alaska."

L'Opinion Publique de Worcester, Mass., croit que l'ajournement de la Conférence Internationale au mois d'août prochain produira d'heureux résultats et que les Américains seront plus conciliants demain qu'ils l'étaient hier.

M. Louis Coste, ingénieur en chef du ministère des travaux publics et présentement à Londres, a démissionné. C'est du moins la nouvelle qui arrive par câble, et que l'on ne nie pas au département. M. Coste deviendrait gérant pour un syndicat minier faisant affaire au Yukon.

Une dépêche de Frédérickton dit que l'Hon. M. Blair, parlant à cet endroit, a demandé aux libéraux de se préparer, car les élections générales n'étaient pas éloignées. Il a de plus annoncé qu'il se présenterait dans le comté d'York contre M. Foster, si ce dernier venait de nouveau de l'avant.

Rumeurs.—La rumeur circule dans les cercles politiques, que Sir James Winter, premier ministre de Terre-Neuve, donnera sa démission comme premier ministre dès l'arrivée du nouveau gouverneur, Sir McCallum, qui est actuellement en route pour Terre-Neuve, à bord du Lake Ontario.

La rumeur ajoute qu'il sera nommé juge en chef de la colonie, et que son successeur au poste de premier ministre, serait l'honorable A. B. Morine, l'un des membres les plus en vue du présent Cabinet.

La Session

(Du correspondant du Soleil.)

Ottawa, 27.—La nouvelle de la convocation du Parlement pour le 16 mars a mis tout Ottawa en branle. Il y a lieu de s'étonner quelque peu, vu que cet événement devait être attendu, depuis un certain temps du moins.

Voici : Du 15 mars au jour de Pâques, 3 avril, le gouvernement laisserait toute liberté à l'opposition de jeter son feu. Toute la session en souffrirait si ce soulagement ne se produisait immédiatement. Les uns après les autres, chefs, lieutenants et soldats de l'opposition, exposeraient tous les griefs d'une nature publique ou privée. On répondrait chaque fois, du côté de la droite.

Puis quand cette explication générale aurait été complétée, on se remettrait, revenu des vacances de l'âques, sérieusement à l'ouvrage.

Comme je vous l'ai déjà dit, le programme ministériel sera très rétréci vu le nombre de questions importantes déjà *sub judice* devant la conférence. Il est bien possible que le gouvernement présente de nouveau sa loi de faillite, soumise à la dernière session, puis ajourné.

On ne prévoit pas de nouveaux amendements au tarif. Tout marche à merveille sous ce rapport.

Il est bien possible, cependant que par suite de la concurrence que se font les chemins de fer, et des conflits auxquels cette concurrence donne lieu, le gouvernement suggère quelques changements à l'Acte des chemins de fer.

Il y a eu tant d'entreprises publiques sur tous les points du pays, dans le cours de l'année, que l'opposition ne manquera pas de chercher à en faire une critique aussi acerbe que possible afin d'amoinir la popularité que cette prodigieuse activité a valu au gouvernement.

Il y aura à cette session une quantité énorme de législation privée et comportant des intérêts très considérables. Il semble régner une véritable fièvre de spéculation.

Certes, il n'y a pas lieu de s'en alarmer, car ce sont des spéculations dont le pays devra bénéficier largement.

Pourrait-on aussi trouver meilleur champ d'action ? Le Canada est un des plus grands pays du monde, plus grand que l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande réunies, plus grand que la France et l'Allemagne réunies, s'étendant d'un Océan à l'autre, capable de donner l'existence et la fortune à 100,000,000 d'habitants. Et nous ne sommes guère que 5,000,000.

Il ne faut donc que se réjouir chaque fois que nous voyons des promoteurs énergiques, entrepreneurs, et quelquefois audacieux, allant rassembler des associés aux Etats Unis ou en Angleterre pour venir développer ces richesses naturelles inépuisables et qui malheureusement ont été jusqu'ici improductives.

On va voir à la prochaine session le spectacle de certains de ces capitalistes se disputant le privilège de construire des chemins de fer, des tramways, etc.

Conseil de Ville

24 Février 1899.

Présents : Son Honneur le Maire, E. H. Richer, MM. les échevins Jos. Morin, O. Brodeur, J. A. Côté, Jos. Chenette, D. Dumaine, Jos. Leduc, F. Authier et Frs Gervais.

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance.

Le public témoigne hautement sa satisfaction de voir les procédures faites ouvertement en séance publique, par son assistance de plus en plus considérable. A la séance du 17, M. le Maire a regretté publiquement de ne pouvoir offrir de sièges à la moitié de l'auditoire qui était debout. Dès le 24, la capacité de la salle était presque doublée et près de 300 personnes étaient assises confortablement pour suivre la séance très importante qui ne s'est ajournée que vers les 9 heures.

Il peut se faire aussi que les rapports complets des séances du Conseil que nous donnons chaque semaine aient contribué pour leur bonne part à réveiller l'intérêt public dans les délibérations de ses conseillers et à les y faire assister avec assiduité.

De graves et importantes questions seront amenées devant le Conseil cette année, le public pourra se familiariser avec ces questions et les juger avec connaissance de cause lorsqu'elles seront débattues et présentées à son suffrage.

La séance du 3 mars sera pleine d'intérêt à cause du budget et de l'éclairage de nos rues.

Nous remercions M. le Maire, qui à la demande de M. l'échevin Chenette, a fait placer notre table de rapporteur près de la balustrade qui sépare le Conseil de l'auditoire, nous permettant de voir tous les conseillers bien en face et de saisir sans trouble toute conversation, afin de les rapporter correctement en leur forme et teneur.

Le rapport du travail de la pompe Holley est très satisfaisant.

Lu l'offre de l'usage du brevet Genest de Hull pour empêcher de geler les bornes-fontaines. Laissé sur la table.

Lue la requête de M. Emile Berthiaume demandant une augmentation de salaire; référée au comité du Conseil.

Lue une requête des propriétaires et contribuables de la rue Ste-Marie demandant avec insistance l'empierrement de la rue Ste-Marie, de la rue Cascade à la rue Girouard.

M. Authier, représentant le quartier dans lequel on demande ces travaux, appuie fortement cette requête et donne pour raisons le besoin de connecter par un chemin empierré la rue Concorde avec la rue Girouard, passant par la rue Ste-Marie qui est large, possède une côte moins forte que la rue Concorde, et des courbes moins aigues aux coins des rues; tous les charretiers de la ville paraissent avoir signé cette demande et ils sont certainement les meilleurs juges.

M. Chenette diffère d'opinion avec M. Authier et il croit que la rue Concorde qui est déjà empierrée jusqu'à la rue Cascades, devrait plutôt être empierrée jusqu'à la rue Girouard.

M. Authier croit que la requête des propriétaires de la rue Ste-Marie est la seule qu'il y ait devant le Conseil et qu'elle devrait être prise en considération.

MM. Chenette et Morin croient qu'il faudrait référer la question au comité des chemins.

M. Brodeur, président du comité des chemins croit qu'il faudrait savoir quel montant sera mis à la disposition de son comité avant que de s'engager.

M. le Maire fait observer que le Conseil a acheté un concasseur et qu'il est engagé à faire 1/2 mille de macadam dès cette année. C'est au comité des chemins à préparer et localiser les travaux et la longueur de ces travaux, et faire rapport à la prochaine séance.

Le projet d'amendement au règlement de Bric-à-Brac est remis à la prochaine séance.

Divers comptes, pour diverses sommes, dus à diverses personnes sont alors passés à l'inspection et approuvés.

M. le Greffier donne lecture du Budget des divers comités de la Cité.

Nous n'en donnons qu'un sommaire, nous réservant de le donner au complet après son adoption.

Les recettes probables seront de \$37,918.34

L'Aqueduc \$16,500

Les dépenses totales sont évaluées à \$53,313.76

Finances.....	\$20,056 60
Chemins.....	6,500 00
Feu.....	2,050 00
Police.....	3,200 00
Hygiène.....	400 00
Marchés.....	1,160 00
Eclairage.....	2,780 00
Parcs.....	500 00
Aqueduc.....	16,667 16
	\$53,313.76

Ce qui laisserait un surplus probable de \$1,104 08

M. le Greffier était heureux de pouvoir dire, par anticipation aux chiffres de M. le Trésorier, que l'an dernier les recettes et les dépenses se soldent par un surplus de plus de \$1,200

Les comités décideront le budget la semaine prochaine

M. le président du comité d'éclairage attire l'attention du Conseil sur un fait anormal en soi et qui dans le cours du temps peut amener des complications sérieuses. La lecture du contrat d'éclairage la semaine dernière lui a fait comprendre qu'il vaudrait mieux en venir à une entente définitive avec la Cie d'éclairage qui ne nous a pas donné un seul reçu complet depuis plus d'un an, ne voulant pas admettre la réduction faite par le Conseil pour les lampes qui n'ont pas éclairé. De ce chef il s'est accumulé des baiances qui dépasseraient \$400, si le Conseil n'avait pas été tolérant dans une couple de circonstances toutes particulières.

Un jour ou l'autre on demandera ces balances au Conseil. Pour ma part M. le Maire en acceptant la charge de président du comité d'éclairage, j'ai pris la résolution d'éclaircir cette question, de faire donner des reçus complets et parfaits par la Cie ou de faire résilier le contrat.

Je comprends que le compte d'éclairage du mois de janvier, bien qu'approuvé par le Conseil, n'est pas encore payé et je serais

d'avis qu'il ne soit pas payé si nous ne pouvons avoir un reçu complet.

M. Chenette fait un court résumé historique des soumissions demandées dans le temps et des contrats faits avec M. Brousseau. Il croit le Conseil justifiable de faire les réductions mensuelles pour les lampes en défaut. Il serait préférable de régler la chose le plus tôt possible.

M. Authier est favorable à l'idée de régler chaque mois d'une manière finale, réduction faite, bien entendu, des lumières en défaut.

M. Dumaine partage cette opinion.

M. Jos. Morin croit que comme la question est grave et peut amener des complications, et comme le compte de février sera présenté à la prochaine séance nous devrions attendre et après délibération le Conseil prendra une décision.

Finalement la chose est remise à la prochaine séance.

M. Gervais aimerait à savoir où en est rendue la question de la cloche d'alarme?

Comme l'ordre du jour était épuisé et que la séance était à la veille d'être ajournée, la question est remise à la prochaine séance.

Le Conseil s'ajourne à vendredi, le 3 mars, à 7 heures et demie du soir.

Comme on peut le voir par les nombreuses questions à l'étude, la prochaine séance ne pourra manquer d'un vif intérêt.

Conférence de Québec

New York, 24.—Une dépêche spéciale de Londres au Post, dit : "Des informations prises dans les cercles officiels justifient la déclaration suivante au sujet de l'ajournement de la conférence au 2 août prochain :

"Il y a sans doute quelque désappointement de ce que les espérances provoquées aux premières discussions des commissaires américains et canadiens ne se soient pas encore réalisées, et il y a une tendance à attribuer cet échec en partie au personnel de la commission. Mais dans l'impossibilité d'une entente substantielle, il règne une opinion générale que les commissaires ont fait ce qu'il y avait de mieux à faire en ajournant, de manière à permettre à l'opinion ministérielle ici, au Canada et aux Etats-Unis de faire sentir son influence sur les questions spéciales qui sont encore en dispute. Il semble ne pas y avoir de doute que la commission aurait pu immédiatement annoncer une entente sur toutes les questions à part deux. Ces deux questions sont celles de la frontière d'Alaska et celle de la réciprocité.

"Quant à la question de l'Alaska, on croit qu'avant que la conférence se réunisse de nouveau, les deux gouvernements se seront entendus pour nommer une commission d'arbitrage.

"Quant à la question de réciprocité, un personnage autorisé dit aujourd'hui :

"Nous n'en serons pas plus mauvais amis. Nous différons tout simplement sur ce point, et après tout, si les Etats-Unis ne veulent pas du trafic canadien, ici, en Angleterre, nous en voulons."

Comté de Nicolet

Londres, 25.— Le Conseil Privé a refusé à M. Joseph H. Leduc d'en appeler de la décision de la Cour Suprême du Canada, annulant l'élection de Nicolet.

M. Joseph H. Leduc avait été élu comme candidat libéral dans l'élection partielle de 1897. Son élection avait été contestée par les conservateurs et cette contestation, traînée devant tous les tribunaux du Canada, amène définitivement l'annulation de l'élection de M. Leduc.

Montréal, 27.— La *Minerve* est dans l'erreur, en annonçant que le jugement du Conseil Privé dans l'élection de Nicolet, en ne permettant pas l'appel, a pour effet de rendre le siège vacant. Les objections préliminaires sont simplement renvoyées, mais on ne peut maintenant, à cause des délais, procéder au mérite, avant la session.

M. Leduc reste donc député de Nicolet jusqu'à nouvel ordre.

Elevons la barrière

Voici ce que M. le maire Préfontaine a dit à ce sujet au club libéral à Montréal.

"Les nouvelles de ce soir sont que cette conférence serait ajournée jusqu'au mois de juin. Les causes principales de cet échec temporaire sont la question des frontières de l'Alaska, celles de la réciprocité et des pêcheries. Sur la question des frontières de l'Alaska les Américains se sont montrés tellement injustes qu'ils ont même refusé de la traiter avec nos commissaires. On se demande comment il se fait que ces Américains qui se sont montrés si fiers des sympathies anglaises lors de leur guerre avec l'Espagne, se montrent aujourd'hui si intraitables. Quant à moi, je n'en connais rien, ne faisant pas partie de la conférence.

Des renseignements nous seront sans doute fournis sur ce point à la prochaine session. Quoi qu'il en soit, cela n'est pas de nature à exciter nos sympathies pour le peuple américain. Sa politique étroite est une révélation pour nous et, conséquemment, nous devons nous protéger.

Dans son discours, à Chicago, M. Charlton, M. P., un des griffes les plus influents d'Ontario et qui fait un commerce des plus considérables des Etats-Unis, n'a pas hésité à rappeler aux Américains le danger auquel ils s'exposaient. M. le maire est d'avis que si ceux-ci ne veulent pas traiter avec nous, que s'ils veulent taxer notre bois de pulpe, il faudra nécessairement relever la barrière de ce côté-ci, aussi haut que de l'autre côté. C'est là d'ailleurs une vieille idée chez moi.

Mais où seraient les Américains si nous voulions élever cette barrière en proportion de la leur? On verrait un tiers de leurs manufactures de pulpe fermées. Le plus tôt l'on fermera la barrière le mieux ce sera. Si on les laisse dévaster nos forêts, sans leur faire payer de droits nous y perdrons considérablement. Notre gouvernement a fait tout son possible et devant

l'opposition systématique des Etats-Unis, il n'y a qu'une chose à faire : élevons la barrière."

M. Félix Faure

Paris, 23.—Les funérailles du Président Faure ont eu lieu ce matin, à la cathédrale. La cérémonie a été des plus solennelles et impressionnantes. La façade de l'édifice était tendue de draperies. Le cardinal Richard, archevêque de Paris, portant un crucifix, attendait le président Loubet. Après lui avoir offert l'eau bénite, il le conduisit processionnellement à son siège dans le chœur. Le cercueil a été reçu à la porte de la cathédrale par les chanoines et le clergé de la paroisse; puis conduit au catafalque à l'intérieur de l'église. La cathédrale était décorée de la même manière que pour les funérailles du président Carnot, des tentures noires parsemées d'étoiles d'argent et de drapeaux tricolores, voilés de crêpe.

Le cardinal Richard prit place en face du président, et le chœur était rempli d'archevêques, d'évêques et autres prélats. Une messe basse a été célébrée. Le chant et la musique avait un effet grandiose.

A l'issue de la messe, le cardinal Richard s'avança près du cercueil qui était gardé par les officiers et entouré du clergé, puis il prononça l'absoute aux sons lugubres de l'orgue et des cloches de la cathédrale.

Le cercueil fut alors conduit à l'entrée de la cathédrale, accompagné du clergé et replacé sur le char funéraire, après quoi la procession se mit en marche pour le cimetière du Père Lachaise, où l'on arriva à 3 heures.

Les portes et les murs du cimetière étaient tendus de noir et d'argent. Le cercueil fut déposé sur un catafalque à l'entrée du cimetière, les discours d'adieux furent prononcés, puis les troupes défilèrent devant le catafalque. Il n'y a eu aucun désordre. La foule était calme et respectueuse, et des précautions extraordinaires avaient été prises.

Le président Loubet et sa suite, escorté des Dragons, quitta le cimetière en voiture et il fut salué des cris de *Vive Loubet*.

Le général Zurlinden, escorté de son état-major, suivait. Il fut salué des cris de *Vive l'armée*. Pendant ce temps le cercueil était déposé dans le caveau de la famille. L'on a beaucoup remarqué le fait que les Etats-Unis n'avaient pas de représentant officiel aux funérailles.

Londres, 22.— Une messe de Requiem pour le repos de l'âme du président Faure a été célébrée ici aujourd'hui.

La cérémonie a été du caractère le plus imposant. Le Père Cherrier, recteur, a chanté le service et le cardinal Vaughan a prononcé l'absoute.

Le prince de Galles, le duc d'York, lord Salisbury, lord Rosebery, les ambassadeurs et ministres, plusieurs membres du Conseil Privé et un grand nombre de personnages distingués y assistaient.

St Pétersbourg, 23.— Une messe funèbre pour le repos de l'âme de feu le président Faure a

été chantée à la cathédrale catholique aujourd'hui. L'empereur Nicholas, la cour et le corps diplomatique y assistaient. La cérémonie a été des plus impressionnantes. La catafalque, en face du maître autel, était à demi-couvert du drapeau français, et entouré de palmes.

Berlin, 23.— Une imposante messe de requiem a été chantée aujourd'hui à l'église H-dwig, pour le repos de l'âme du président Faure. L'empereur Guillaume, la cour, le prince Hohenlohe, le chancelier impérial, les ministres et le corps diplomatique y assistaient.

Parlement Provincial

Québec, 22.

Le bill de l'Hon. Chs Langelier pour le procès devant jury dans les cas de diffamation par écrit est examiné par le comité de législation.

Le bill est modifié de manière à rendre le procès devant jury permis dans les procès de \$200, mais il n'aura aucun effet sur les procès en cours.

La Chambre s'est réunie pour quelques minutes cet après-midi et accorde au comité du bill de Montréal de siéger cet après-midi, attendu qu'il espère terminer ses travaux avant ce soir.

M. Watts se propose de présenter une mesure de très grande importance et qui a pour but de détacher le comté de Drummond du district d'Arthabaska et d'en former un district distinct.

Une députation d'Arthabaska est arrivée pour combattre le bill. Sur la proposition de concours dans les amendements apportés au bill des pharmaciens, la discussion s'élève.

L'Hon. Chs Langelier et le Dr Béland parlent en faveur de l'amendement Langelier, qui ajoute plusieurs articles à la liste des drogues que les épiciers peuvent vendre, et qui donne aux épiciers ruraux le droit de vendre toute médecine brevetée.

Mis aux voix, l'amendement Langelier est repoussé par 34 voix contre 20.

M. WEIR.—Ordre de la Chambre de produire la correspondance etc., dans le procès de la Reine contre Mussen, qui s'est déroulé récemment devant le tribunal criminel de Montréal.

On dit généralement que Mussen a échappé parce qu'il était riche.

Il ne blâme ni le gouvernement ni le juge, mais une pareille affaire fait tache sur la réputation de l'administration de la justice dans Montréal.

Il espère que les documents qui seront produits prouveront que le gouvernement a bien agi dans cette occurrence.

La "Merchants Bank of Canada" est blâmable.

L'Hon. M. Déchêne dit que la motion du député d'Argenteuil a été le premier avis officiel que le gouvernement ait reçu de cette affaire.

L'Hon. L. P. Pelletier regrette que le Procureur Général ne siège pas dans cette Chambre.

La Chambre reçoit le rapport du comité sur le bill pour le transfert du chef-lieu du comté de Wolfe, de Saint-Joseph, de

Ham-Sud au village de Beaulac, de Saint-Olivier, de Gartley, présenté par M. Smith.

Les amendements subissent leur première lecture.

La séance est levée à 11.30 h.

Québec, 23.

A l'ouverture de la Chambre, cet après-midi, l'échevin Rainville présente le bill de Montréal accompagné du rapport du comité avec les amendements écrits. Il suggère que les amendements soient seuls imprimés, afin que le travail du comité général de la Chambre puisse commencer.

L'Hon. M. Marchand consent à cette proposition et demande que la Chambre commence l'examen du bill lundi et y consacre toute la journée. Le bill entier pourrait être réimprimé pour être transmis au Conseil Législatif.

L'Hon. G. W. Stephens pense qu'il n'est pas nécessaire d'imprimer même les amendements.

L'Hon. E. J. Flynn approuve la proposition de consacrer la journée de lundi au bill de Montréal et de terminer le travail sans retards inutiles.

Il est convenu de procéder à l'étude du bill dès lundi.

L'Hon. G. A. NANTREL.—Ordre de la Chambre pour la production de la liste des conférenciers agricoles employés par le gouvernement depuis le 1er juin 1897, leur domicile, leur profession, et la somme payée à chacun d'eux. Adopté.

L'Hon. G. A. NANTREL.—Ordre de la Chambre pour la production de la correspondance etc relative à la destitution de M. le Dr Grignon, de Ste-Adèle, de ses fonctions de conférencier agricole.

L'Hon. M. Marchand demande la permission de la Chambre de proposer qu'aujourd'hui et jusqu'à la fin de la session la Chambre ait deux séances distinctes, la première de 3 à 6 heures de l'après-midi, la seconde de 7.30 h du soir jusqu'à l'ajournement. Adopté.

Avec l'autorisation de la Chambre le premier ministre propose l'adoption de ses résolutions relatives à la loi des licences de la province de Québec. Adopté.

Le bill pour amender la loi sur les pharmaciens subit sa troisième lecture.

Le Dr de Grosbois explique son bill pour assurer une plus grande fréquentation des écoles.

Bien des parents ne remplissent pas leur devoir à cet égard.

L'Hon. M. Robidoux félicite le député de Shefford pour l'intérêt qu'il porte à la cause de l'éducation.

La loi sur l'éducation embrasse toutes les questions dont la solution est estimée nécessaire et il convient d'attendre pour voir son fonctionnement avant de l'amender.

Reste à savoir si l'état a le droit de forcer les parents à envoyer leurs enfants à l'école quand ils n'ont pas le moyen de payer le minerval.

L'Hon. L. P. Pelletier pense que le bill a peu de chances d'être voté après ce que vient de dire l'Hon. Secrétaire Provincial. Quant à lui, il trouve que ce projet est une véritable insulte à nos populations.

Il propose le renvoi à six mois. Cet amendement est mis aux voix et adopté.

Pour 49, contre 15.

Sur le bill des pharmaciens, l'Hon. C. Langelier, pour se conformer à une résolution votée par le collège des médecins et chirurgiens, qui demande que le parlement fédéral soit saisi de la question, propose le renvoi du bill à 6 mois pour permettre qu'un projet de loi soit présenté à la Chambre des Communes dans l'intervalle.

On procède aux votes et finalement la Chambre approuve les amendements par 39 voix contre 15.

Le bill est lu une troisième fois et passe par le même vote.

L'Hon. M. Robidoux présente un bill relatif aux asiles d'aliénés et stipulant que le comté serait responsable au gouvernement de l'entretien des aliénés.

L'Hon. M. Robidoux présente des résolutions relatives à l'inspection des associations de secours mutuels.

Le projet de loi a en vue les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels. Il stipule que quand 20 personnes voudront se constituer en société elles devront en demander l'autorisation au gouvernement.

La société, une fois établie, sera soumise à l'inspection de fonctionnaires spécialement nommés à cet effet et qui feront rapport sur la situation de la société.

Si les affaires de la société sont en mauvais état, le secrétaire provincial prendra des mesures pour arriver à la liquidation, par l'intermédiaire du Procureur Général.

La société pourra contester ces mesures et prouver si elle le peut que son état financier est satisfaisant.

Les bills suivants sont approuvés :

M. CHICOYNE.—Bill relatif à la conciliation avec les amendements y apportés en comité.

Hon G. W. STEPHENS.—Bill pour la protection des abeilles avec les amendements y apportés par le comité d'Agriculture, lu une seconde fois sur division.

Quand le bill est soumis au comité, M. Bickerdike propose que le comité lève la séance, ce qui aurait eu pour conséquence de tuer le bill. Mise aux voix, la proposition est repoussée.

Quand le comité lève la séance pour faire rapport, M. Girard propose que la Chambre ne reçoive pas le rapport aujourd'hui, mais dans 6 mois. Repoussé par 34 voix contre 22.

L'Orateur annonce l'adoption, par le Conseil Législatif, de plusieurs bills parmi lesquels ceux pour incorporer le collège Loyola et Summerlea et pour amender la charte de la "Chateauguay and Northern Railway Co."

Sur motion de M. Petit, la Chambre vote le remboursement de l'honoraire pour l'incorporation de la "Société ecclésiastique de secours mutuel du Sacré-Cœur de Jésus du diocèse de Chicoutimi," le bill se rapportant à une institution de charité.

A 12.30 hrs la Chambre s'ajourne.

Québec, 24.

L'Orateur prend le fauteuil à 8 heures. Après la présentation des rap-

ports de comités, la Chambre se forme en comité général sur les résolutions concernant l'asile de la Longue Pointe.

Les religieuses demandent l'aide du gouvernement pour terminer le plus bel asile du continent américain, soit une garantie de \$500,000.

Le gouvernement a d'ailleurs garanti hypothécaire et par assurances pour le mettre à l'abri de tout risque.

An nom de l'opposition, M. Peletier se lève pour féliciter le gouvernement de la mesure qu'il vient de prendre et l'assurer que les conservateurs, sans restriction, approuvent l'attitude prise par le gouvernement de l'hon. M. Marchand.—Adopté à l'unanimité en 1ère et 2e lecture.

Il en est de même des résolutions concernant l'inspection des sociétés de secours mutuels, et la nomination d'un inspecteur avec un traitement de \$1,500.

Puis la chambre se forme en comité général sur le budget du département de l'agriculture.

Il va sans dire que la question des conférenciers agricoles est revenue sur le tapis et que pour les uns on ne saurait trop faire pour en avoir, tandis que les autres veulent que l'on agisse avec réserve.

M. Leblanc voit dans les écoles d'agriculture l'avenir du pays et il voudrait que l'on dépense pour elles autant que l'on dépense dans l'Ontario. Il voudrait des professeurs payés \$2,000, \$1,800, \$1,600, etc.

M. Nantel trouve que \$15,000 sont trop pour l'amélioration des chemins.

L'hon. commissaire de l'agriculture réplique que M. Nantel n'est pas d'accord avec M. Leblanc qui, lui, trouve que l'on ne dépense pas assez pour l'agriculture.

A la séance du soir, il est proposé que la chambre se forme en comité général sur le bill concernant la succession de Amable Prévost.

L'hon. Chs. Langelier propose le renvoi à 6 mois.

M. Gouin combat l'amendement.

La loi est enterrée par un vote de 33 contre 13.

La Chambre se forme alors en comité des subsides sur le budget des travaux publics et celui de la colonisation et des mines. La plupart des items ont été adoptés sans discussion, quelques-uns seulement ont été réservés.

Et la Chambre s'ajourne.

Québec, 25.

La chambre s'est encore occupée du budget puis a adopté le bill concernant l'asile de la Longue Pointe et les résolutions concernant l'inspection des sociétés de secours.

A midi et demi, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté, accompagné de ses aides-de-camp, est entré dans la salle du Conseil et a pris place sur son trône. Le gentilhomme huissier de la Verge Noire se rend à l'assemblée législative et informe cette Chambre que Son Honneur requiert sa présence. Les membres de l'Assemblée étant arrivés, Son Honneur sanctionne les bills suivants :

Loi amendante la loi relative

aux sociétés de prêts et de placements.

Loi concernant les limites nord est, nord et nord ouest de certains comtés de la province.

Loi concernant les territoires d'Abitibi, de Mistassini et d'Asnaniipi.

Loi concernant la pêche et les pêcheries.

Loi amendante la loi concernant la protection des forêts contre les incendies.

Loi amendante la loi concernant les terres publiques.

Loi de la chasse de Québec.

Loi amendante et refondant la charte de la société des Artisans Canadiens français de la cité de Montréal.

Loi concernant la cité de Montréal et la compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Loi amendante la loi électorale de Québec 1895.

Et la séance est levée.

Québec, 27.

Toutes les séances du jour ont été occupées par le Bill de Montréal qui a fait beaucoup de progrès et fait croire que le Parlement sera prorogé cette semaine.

La clause qui permettait aux tramways de se rendre dans le Parc Mont-Royal a été biffée.

La Chambre s'est ajournée vers minuit, après avoir décidé de siéger de nouveau mardi après-midi.

Québec, 28.

Sur le bill de Montréal, l'hon. M. Leblanc propose de changer les délimitations du quartier Est attendu que, tel qu'il est aujourd'hui depuis la construction de la gare de la place Viger, il ne compte pas 300 électeurs municipaux.

M. Bickerdike propose de réunir les quartiers Est et Centre.

L'hon. G. W. Stephens est d'avis qu'il faudrait le réunir au centre ou à Ste-Marie, attendu qu'il n'est pas juste qu'un si petit territoire soit représenté comme celui d'Hochelaga qui mesure 1,230 acres de superficie.

M. Chaurest revient à la charge sur la question d'agrandissement du marché Bonsecours.

A 6 heures le comité lève sa séance, rapporte que le bill fait progrès et demande l'autorisation, qui lui est accordée, de siéger ce soir.

En l'absence du Premier Ministre, l'hon. M. Robidoux propose qu'à partir de mercredi 1er mars, la Chambre tienne trois séances, la première à 11 heures du matin, la seconde, de 3 à 6 heures de l'après-midi, et la 3e, de 7.30 hrs du soir à l'ajournement.

M. Chaurest propose que la ville ne pourra exiger des cultivateurs ou jardiniers la taxe de marché, ni les empêcher de vendre leurs produits en ville, tant qu'elle ne pourra leur donner des places sur le marché. Adopté.

L'hon. G. W. Stephens propose la création d'un comité des finances.

Aucun subside ni crédit ne sera adopté, ni fait par le conseil à moins d'avoir été au préalable recommandé par le comité des finances ou soumis au comité pour approbation et dans les cas de refus d'approbation, il faudra un vote des deux-tiers de tout le

conseil pour rendre ce crédit valable ou pour autoriser ce travail ou ce service.

Aucun président ne pourra faire partie de ce comité des finances.

M. Rainville propose de remplacer le vote des deux-tiers par celui des trois-quarts, et l'hon. G. W. Stevas y ayant consenti, l'amendement est adopté.

Le Dr Lacombe propose de rayer la clause relative à la taxe sur les théâtres, qui tuera les bons théâtres, et encouragera l'établissement de cafés concerts, où on ne paye pas de prix de place, mais où il faut prendre une consommation quelconque.

Le Dr de Grosbois propose de réduire la taxe à \$200.

Mis aux voix, son amendement est perdu.

L'amendement Lacombe est adopté à une grande majorité.

La séance est levée à 11.30 h.

On pense généralement que la prorogation aura lieu mercredi, 8 mars.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil Législatif se forme en comité spécial, sous la présidence de M. de Boucherville, pour examiner le bill des pharmaciens.

Le comité, par un vote de 13 voix contre 8, adopte le bill, qui passera, par conséquent, devant la Chambre entière.

La délégation de l'Association des épiciers de Montréal rentre chez elle demain, enchantée de son succès.

Québec, 1.

La session du matin a commencé à onze heures.

La charte de Montréal a été ensuite examinée à propos des clauses relatives aux expropriations.

La clause (451 a) introduite par M. Stephens est mise ensuite en discussion. Elle est ainsi conçue : "Tous les ans, à l'époque fixée par le Conseil, le propriétaire d'un immeuble, qui aura érigé des bâtisses permanentes sur la nouvelle ligne homologuée ou dont tout le terrain est pris par la nouvelle ligne, pourra faire exproprier la portion de terrain substituant entre les deux lignes en cédant à la cité la dite portion de terrain dont l'ingénieur de la cité sera tenu de dresser le plan."

Sur la demande de M. Leblanc on a ajouté, après les mots *bâtisses permanentes* les mots *et durables*.

Finalement, le bill est passé par le comité général et rapporté à la Chambre.

La troisième lecture est demandée et M. Lacombe présente encore sa motion relative à l'abolition de la qualification foncière.

Un vote est pris. L'amendement est rejeté par 28 contre 14.

Un amendement de M. Hackett est accepté pour permettre de renouveler le contrat de l'ascenseur de la montagne, en dépit des restrictions imposées dans la charte pour la pose des rails et lignes sur le Parc Mont-Royal. Finalement, le bill subit sa 3e lecture et sort de la Chambre d'Assemblée.

C'est maintenant le tour du Conseil Législatif.

A la séance du soir, la Chambre se forme en comité général du bill relatif au bill du *Montreal Street Railway*.

Sauvez vos Jardins et vos Vergers

DES INSECTES ET DES CHENILLES QUI LES DETRUISENT, en vous servant de

l'Arrosoir Electrique de Evans

(Evans' Electric Sprayer)

Le meilleur ami du jardinier fleuriste et du jardin fruitier.

Il est construit de façon à pouvoir arroser aussi facilement la TÊTE DES ARBRES FRUITIERS que les ARBUSTES et les POTS DE FLEURS.

Il sert également pour détruire la Mouche à Cornes.

PRIX : AVEC RÉSERVOIR EN CUIVRE, \$1.75

S'ADRESSER AU BUREAU DE.....

"LA TRIBUNE"

OU UN ÉCHANTILLON PEUT ÊTRE EXAMINÉ.



Le bill de la compagnie des tramways provoque une discussion assez vive.

L'hon. C. Langelier propose que le comité lève sa séance, rapporte le progrès fait et demande à siéger encore. Adopté.

M. BICKERDIKE.—Ordre de la Chambre pour la production de correspondance, etc., relative à la prison protestante des femmes à Montréal, dit que cette institution est tout simplement une école de crime.

La séance est levée à 1 heure du matin.

Ottawa, 1.—L'hon. M. Morine que la rumeur désigne comme devant succéder à sir Jas Winter, au poste de premier ministre de l'Île de Terre-Neuve, est ici.

Sa présence fait croire à quelques-uns que M. Laurier pourrait bien reprendre avec Terre-Neuve les négociations commencées par l'ancien gouvernement.

Washington, 1er.—Lord Herschell, l'un des membres de la commission anglo-américaine qui siégeait en cette ville, il y a quelques jours, est décédé à 7.30 heures ce matin.

Lord Herschell, premier baron de ce nom, est né le 2 novembre 1837. En 1876 il épousa Agnès, troisième fille d'Edward Leigh Kindersleg. Un fils et deux filles lui survivent.

Ste Cécile de Milton.—Le 13 février dernier, notre paroisse était témoin d'une jolie fête triplement intéressante en ce que la famille, l'église et l'état y avaient chacun un intérêt. Voici :

M. Amable Gazeille, le nouveau maire de Milton, chôma le 25e anniversaire de son mariage avec Alexina Bachand, fille de M. Jérémie Bachand, maire de Roxton-Pond, par une grande messe solennelle, chantée par le Rév. M. A. T. Guertin, curé de la paroisse, à laquelle toute la paroisse avait voulu prendre part.

On remarquait à cette fête, M. le curé de la paroisse, M. Wallace, l'ancien maire, M. Jos. Desmarais et Mlle Rosalie Gazeille, garçon et fille d'honneur au premier mariage et aux noces d'argent, tous deux encore célibataires, toutes les notabilités de la paroisse et un grand nombre de parents des deux époux.

Un dîner somptueux où un grand nombre prirent part, et une charmante soirée, ont terminé cette fête de famille qui laissera d'agréables souvenirs.

Nos plus sincères félicitations à M. et Mad. Gazeille et nos souhaits des noces d'or.

Quelque chose pour rien

Une bouteille d'essai du Catarrhzone et inhaler, envoyée gratis, franco, à toute personne qui enverra son adresse dans l'espace d'une semaine. Le Catarrhzone est un remède sûr pour le catarrhe, bronchite, gorge irritée, la mauvaie haleine et toutes maladies semblables. Comment pouvons-nous offrir cela? C'est parce que nous savons qu'un seul essai de ce remède agréable et efficace n'a jamais failli. Les injections, les poudres et onguents, ont toujours fait défaut, mais le Catarrhzone vous guérira. Écrivez à N. C. Polson & Co., Kingston, Ont.

C. P. R.—C'est l'intention de la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien de construire une double voie entre Port Arthur et Winnipeg, dès le printemps prochain.

Ste Hélène.—Nous apprenons de cette paroisse que mardi soir, le feu a consumé une grange et un hangar sur la propriété de M. Gadoois dans le 5e rang.

Le malheur paraît s'acharner à cette propriété car il y a quelques semaines une bâtisse brûlait sur cette terre.

Acton-Val.—M. Elz. St Amour a vendu son hôtel à M. E. Trudel pour \$5 000. M. St Amour ouvrira un commerce dans sa propriété en face du marché qu'il est à restaurer.

—La tannerie et la manufacture de chaussures de M. D. Lemay, seront prêtes à fonctionner en juillet prochain. M. Lemay est à se faire construire une résidence privée au coût de \$3,500.

—Le feu a consumé la propriété et l'ameublement de M. Farand. Pertes \$1,500 en partie couvertes par les assurances.

Contraste.—La nouvelle chartre de la cité de Montréal pourvoit à ce que toutes les municipalités de l'Île de Montréal puissent se réunir en une seule municipalité.

Le greater New-York n'en est encore qu'à sa deuxième année d'existence.

Voilà qu'à la Chambre des Communes à Londres, on vient d'introduire une loi pour la gouverne des municipalités de Londres. Par ce bill la métropole de Londres serait divisée en 15 municipalités, avec maires, conseillers, échevins, etc.

NAISSANCE

En cette ville, le 24 février, l'épouse de M. C. Ledoux, inspecteur à la Banque St Hyacinthe, une fille.

DECES

En cette ville, le 23 février, est décédé à l'âge de 2 ans et 1 mois, Henri, enfant de M. Edmond Guertin, marchand de cette ville.

En cette ville, le 27 février, à l'âge de 5 ans et 2 mois, Marie-Stella-Noëlla, enfant de L. P. Morin, Eccl., directeur de la Banque St Hyacinthe et ex-échevin de la cité.

Nos condoléances à la famille.

EN VILLE

La Cour

Mercredi matin, s'ouvrait en cette ville le terme de la Cour Supérieure dans ce District, sous la présidence de Son Honneur le juge Tellier.

De retour

Après quelques semaines de promenade à Montréal, Melle Régina Marceau nous revenait enchantée de son voyage.

Pont Barsalou

Enfin on est à transporter le fer nécessaire pour bâtir la dernière section du pont Barsalou, du côté de St Hyacinthe. Ce n'est pas sans un vif plaisir que nous annonçons la chose, car tout le monde en sera satisfait.

Ordination

Dans la chapelle de l'Académie de Lorette, le 25 février, Mgr l'Evêque de Druzipara a conféré le sous-diaconat au Frère Ange Dion, Dominicain, et le diaconat à M. l'abbé H. I. F. Langelier.

Personnel

Nous regrettons d'apprendre que M. A. N. Bernier, entrepreneur-plombier, est retenu au lit depuis quelques jours, par le rhumatisme. Nous espérons qu'il pourra bientôt reprendre ses occupations.

Changements

La société Leduc & Lebel, pour le commerce de marchandises sèches est dissoute d'un commun accord. M. Leduc continuera les affaires à St Hyacinthe, et M. Lebel ouvrira une maison à Trois-Rivières.

Agrandissement

M. L. A. Guertin, commerçant de chaussures, vient de métamorphoser son magasin. Il faut y aller voir pour se convaincre de l'amélioration. Le magasin est grand, vaste et bien rempli.

Fête Dominicaine

Mardi prochain, 7 mars, est un jour de fête chez les Rév. Pères Dominicains, c'est la fête de St Thomas d'Aquin. Il y aura grande messe solennelle.

M. le chanoine Dumesnil, Supérieur du Séminaire y fera le panégyrique du grand saint.

Cercle Montcalm

Une assemblée des membres de ce cercle aura lieu lundi le 6 mars, à 7 1/2 hrs, p. m. Tous sont priés d'y assister. Affaires importantes.

Par ordre,

LS. BLANCHARD,
Secrétaire.

L'Intercolonial

Les affaires de ce chemin de fer s'améliorent sensiblement depuis son prolongement jusqu'à Montréal. En 1898 ses recettes ont été de \$3,117 669 85 et ses dépenses de \$3,257 648 51.

Laisant un déficit de \$139 978 66 comparé aux demi million de déficits d'autrefois.

Poursuite

La compagnie pour l'éclairage de la cité a poursuivi la corporation pour un montant de \$464.92, représentant les balances mensuelles accumulées depuis plus d'un an, par le refus de la ville de payer pour les lampes qui n'ont pas été éclairées.

En parcourant le rapport des délibérations du conseil-de-ville on trouvera la raison de cette poursuite et toutes les informations qui s'y rattachent. M. Alphonse Bourgault, est le procureur de M. Brousseau, MM. Fontaine & Fontaine sont les avocats de la corporation.

Soirée

La plus belle soirée de l'hiver sera donnée jeudi le 9 mars, à l'Hôtel-de-Ville, par les élèves du professeur de musique M. Léon Meyerre, avec le concours de plusieurs amateurs.

M. Meyerre, qui est un musicien renommé et un acteur de mérite, qui aime à prêter son concours dans toutes les occasions, a droit à tout l'encouragement du public.

Le public aura l'occasion, en sus, de constater que le talent musical ne connaît pas d'âge, de taille ou de position. Il y aura des surprises.

Le programme est bien choisi. Il y aura solos et duos de violon par ses élèves et 3 morceaux d'orchestre deux jolies comédies, une française et une anglaise.

Le plan de la salle est déposé chez M. Charpentier.

Cérémonie Religieuse

Profession religieuse à l'Hôtel-Dieu de St Hyacinthe, présidée par S. Grandeur Mgr de Druzipara, le 23 février.

Sœur Déla Ménard, dite Sœur Lamoureux, de St Liboire; Sœur Arzelle Guertin, dite Sœur Ste Marguerite, de St Hubert; Sœur Simire Alda Plante, dite Sœur St Edouard, de St Denis; Sœur Arzelle Guertin, dite Sœur Ste Geneviève, de Ste Madeleine; Sœur Déla Létourneau, de Ste Madeleine; Sœur Clara Brault, de La Patrie; Sœur Ernestine Paquette, dite Sœur Blodoin, de Coaticook; Sœur Gracieuse Sirois, de St André.

Mgr l'Evêque de Druzipara a conféré le 24 février, l'habit des religieuses de la Présentation de Marie aux postulantes dont les noms suivent:

Lucile Bourbeau, de Victoriaville, dite Sœur Jean-Charles; Albertine Dunn, de St Hyacinthe, dite Sœur Ste Madeleine; Albina Lemay, de St Ephrem d'Upton, dite Sœur St Antoine; Aloysia Bergeron, de Marieville, dite Sœur St Hormidas; Anna Rainville, de Marieville, dite Sœur St Benoit Labre; Alin Poulain, de Clifton, dite Sœur Ste Louise; Anna Chapdelaine, de Southbridge, dite Sœur St Lazare; Dorilla Mathieu, de Ste Hélène, dite Sœur Ste Anastasie; Léa Demers, de Ste Brigitte, dite Sœur Ste Céline; Nathalie St Jacques, de St Robert, dite Sœur St Robert; Palmira St Jacques, de St Robert, dite Sœur Ste Emilienne; Albina Landry, de Bristol, dite Sœur Aimée du Sacré-Cœur; Amélie Boicclair, de St Aimée, dite Sœur St Godard; Rose Angers, de Putnam, Conn., dite Sœur St Benjamin; Marie Grégoire, de Woonsocket, dite Sœur Ste Olivine; Marie Rainville, de Woonsocket, dite Sœur St Praxède; Rose Anna Marchand, de Woonsocket, dite Sœur Ste Angela.

La nouvelle gare

Les notes que nous avons publiées la semaine dernière sur le sujet ont fait une impression très favorable en certains endroits et ouvert des horizons nouveaux, pour la facilité des approches à la nouvelle gare.

Le confort que donnerait cette gare, le vaste terrain à la disposition de la compagnie permettrait de lui donner ainsi qu'aux approches des dimensions très décentes, afin d'en faire un ornement digne du Grand Tronc, de l'Intercolonial et de la cité. Mais le dernier mot n'est pas en core dit sur cette question, et nous croyons savoir que le temps ne sera pas perdu en discussions oiseuses durant l'attente des événements.

Si nous sommes bien renseignés, la Chambre de Commerce aura à dire un mot sur la question. Nos commerçants comprennent que l'accommodation pour le freight laisse énormément à désirer dans la cour actuelle, que le bureau de l'agent est difficile à aborder, et loin dans la cour. La gare actuelle pourrait être utilisée pour les bureaux du freight des compagnies. La grande plateforme devant la station pourra faire place à une voie d'évitement, qui ne serait pas de trop et la shed à freight, étendue de ce côté de la rue Ste Marie.

Ayant donné au commerce une cour plus vaste des bureaux plus commodes et plus à proximité du public, la compagnie pourra nous donner une belle gare pour les passagers loin du tracé et du brouhaha du freight, ayant de beaux appartements d'attente pour chaque classe de passagers, bien propres et bien entretenus, des bureaux d'express, de télégraphe et de billets pour passagers, et dans le haut de la gare des appartements pour le chef de gare, etc., etc.

Notre député au fédéral sera prié de s'aboucher avec le département de l'Intercolonial pour faire adopter l'idée nouvelle d'une belle gare pour St Hyacinthe.

Notre député au parlement local pourra également s'occuper auprès des autorités de la province de Québec pour mettre à la disposition de St Hyacinthe une légère portion du terrain irrégulier qui lui appartient près de la nouvelle gare.

Que chacun s'agite dans sa sphère d'action en temps opportun, et nous avons toutes les chances de réussir dans notre désir d'avoir une belle et spacieuse gare. Notre conseil de ville pourrait peut être s'occuper de la chose, et son intervention aurait une grande influence sur la décision du Grand-Tronc.

Un joli plan de l'endroit par un de nos artistes aiderait à faire accepter l'idée.

Mutation

La propriété de MM. Morin et Denis, coin des rues Dessaulles et Renaud, vient de passer aux mains de J. B. Blanchet, Ecr. avocat, au prix de \$3 500. On nous dit que M. C. Orsali occupera l'immeuble avec son commerce de bière.

Noeues d'Argent

"Vingt-cinquième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de St-Hyacinthe, mardi, le 14 février 1899."

RAPPORT DES DIRECTEURS

Messieurs,

Le résumé de l'état général des affaires de cette Banque, le 31 Janvier (1899), est le suivant:

Balance au crédit du compte de Profits et Pertes le 31 Janvier 1898.....	\$53,532.20
Profits nets de l'année, déduction faite des intérêts payés aux déposants, des dépenses d'administration et des dettes considérées mauvaises.....	24 044 35
	\$76,576.55

Sur ce montant il a été payé deux dividendes le 1er août 1898.....\$9,390.60
L'autre le 1er Février courant... 9 401 59 18,792.19
Laisant à l'avoir du compte de Profits et Pertes.....\$57,784 36
Plus le fonds de réserve..... 75 000 00

L'industrie fromagère est toujours l'une des principales sources de revenu des cultivateurs. Cependant il est à craindre que le nombre des fromageries se multiplie trop rapidement. La concurrence devenant trop grande, les acheteurs en profiteront pour payer des prix moins élevés que par le passé. Il serait en conséquence désirable d'augmenter le nombre des fabriques de beurre, cet article d'exportation commandant un prix élevé sur le marché anglais. Les cultivateurs auraient alors deux sources de revenus au lieu d'une seule.

Les récoltes de toutes espèces ont été exceptionnellement abondantes et les grains se sont vendus à des prix plus élevés que les années dernières; malheureusement le foin, dont la production a été presque sans précédent, ne peut se vendre qu'à un prix excessivement bas, ce qui cause une perte considérable à la classe agricole.

Il est à espérer que les négociations entamées à Québec et qui se continuent à Washington entre les gouvernements Anglais, Canadien et Américain amèneront une entente qui favorisera la vente de nos produits agricoles à nos voisins.

Il y a eu 25 ans le premier de ce mois que la Banque de St Hyacinthe a commencé ses opérations.

Vous nous permettez bien de dire à ce sujet, que si St Hyacinthe a prospéré comme il l'a fait depuis cette époque, c'est principalement dû à la création de la Banque de St Hyacinthe. Avant cela il n'y avait pas les facilités que l'établissement de cette Banque a procurées à l'industrie, au commerce et aux cultivateurs. Autrefois ces derniers ne pouvaient facilement emprunter des Banques, même lorsque leur solvabilité était incontestable. Peu de temps après l'ouverture de la Banque l'intérêt usuraire a été forcé de disparaître parce que le cultivateur et l'ouvrier ont pu se procurer de l'argent à un taux raisonnable et se sont trouvés en mesure de rembourser leurs emprunts par des paiements partiels et plus faciles.

La population de St Hyacinthe a plus que doublé depuis vingt-cinq ans et nous ne craignons pas de dire que sans la création d'une Banque locale, elle serait peut être demeurée à peu près stationnaire, comme dans plusieurs autres petites villes de la province.

Les nombreuses industries établies dans notre ville n'auraient pas été attirées si elles n'avaient pas été certaines d'y trouver l'aide pécuniaire, sans laquelle aucune ne peut s'alimenter et prospérer. Nous sommes donc en droit d'espérer que le patronage et la confiance du public continueront à être accordés à une institution qui a rendu tant de services et à la ville et au district et qui contribuera dans l'avenir, comme elle l'a fait dans le passé, à la prospérité générale.

Les livres et valeurs de tous les bureaux ont été régulièrement inspectés et vérifiés et le tout trouvé exact. Les employés ont rempli leurs devoirs avec assiduité.

St Hyacinthe, 14 février 1899.

G. C. DESSAULLES,
Président.

LEON XIII

Les nouvelles de Rome sont très alarmantes pour le monde catholique. Sa Sainteté Léon XIII à la suite d'audiences a été forcé par son médecin de garder le lit.

Le Pape commençait hier sa 90e année, on peut s'attendre quelque jour prochain, à voir clore une si brillante carrière, qui depuis 21 ans fait l'étonnement du monde entier, et la gloire de la grande famille catholique de l'univers.

Anniversaire

La Patrie entrait le 24 février, dans la 21e année de son existence. Nos meilleurs compliments.

Déménagement

Nous apprenons que M. A. Hotte, hôtelier d'Upton, doit venir ouvrir un hôtel au village St Joseph, près de la gare du C. P. R.

Kodak

A vendre à bon marché, un joli Kodak contenant négatifs pour 100 expositions.

S'adresser à LA TRIBUNE.—j. a. c.

Le Bulletin Politique

Vol. I, No 1, 24 février 1899. Tel est le titre d'un nouveau journal que M. J. E. Frenette vient de faire paraître à Fraserville, P. Q. Le Bulletin reproduira sans commentaire les meilleurs écrits de la presse libérale et conservatrice sur toutes les questions d'intérêt public.

Retraites

Dimanche soir s'ouvrait à la Cathédrale la retraite des femmes mariées de la paroisse, sous la direction des RR. PP. Pichon et Lord. Elle a été suivie avec beaucoup de ponctualité, et l'église se remplissait régulièrement à chaque exercice. Elle sera close dimanche matin.

Dimanche soir s'ouvrira celle des filles de la paroisse.

Couronnes de messes

Cette religieuse pratique de donner des messes à la mémoire de parents et d'amis bien chers devient de plus en plus en faveur à St Hyacinthe.

Pour faciliter cette pieuse coutume nous avons imprimé des cartes de deuil pour expédition aux familles des défunts. Ces cartes sont en vente chez les libraires.

Prix

Les institutrices de la paroisse Notre-Dame de St Hyacinthe, ont obtenu du gouvernement de Québec chacune un premier prix étant les plus méritantes. Ce sont Mlles Philomène Chabot, \$30; Emma Desmarais, \$30; Arzelle St Pierre, \$30. Nous offrons également nos félicitations à Melle F. Gosselin, institutrice au pont de Belœil, qui a reçu \$20 sous les mêmes circonstances.

Pour les écoles

Mardi, s'embarquaient pour Québec, Son Honneur le maire, E. H. Richer, qui est également commissaire d'école, J. Nault, Ecr., président de la commission des écoles, F. X. A. Boisseau, Ecr., secrétaire de cette commission ainsi que J. B. Blanchet, Ecr., avocat. Ces messieurs se rendaient auprès du ministre pour obtenir une augmentation de l'octroi accordé à notre commission scolaire.

Nos écoles augmentent toujours, le nombre des professeurs également. Nous souhaitons à ces messieurs un plein succès.

A l'Académie Girouard, on vient d'ouvrir un cours de télégraphie appliquée. Tous les instruments nécessaires sont installés.

LE ROSAIRE

Le numéro de mars de cette publication par excellence nous apporte beaucoup de bons et graves écrits, et le commencement d'une chronique de voyage à travers l'Egypte par le Fr L. Van Becelaere qui voyage actuellement pour sa santé. Ses impressions sont finement développées dans un style imagé, et ses appréciations sont originales et saisies sur le vif.

Une page du Fr A. H. Beaudet, nous montre l'origine de deux âges de l'humanité; à leur lumière s'expliquent les grands faits de l'histoire; deux courants en partent toujours pour se répandre sur le monde, mais qu'ils sont différents! L'un est l'emblème de la mort, l'autre le symbole de la vie! Adam chassé du Paradis Terrestre! Mais O Crux Ave! une ère nouvelle commence à la croix, elle domine le monde déchu et lui verse la vie. O Crux Ave spes unica! Il faut lire ces écrits.

Helms

Le Lt.-Col. Denis, vient de commander 170 helms blancs pour les membres de la Bande et les hommes du 84e Bataillon. Ces coiffures sont, sous tous rapports, une grande amélioration sur le Scotch Cap fourni par le gouvernement. Ces helms sont payés par les officiers du bataillon, qui comme on le voit, ne négligent rien quand il s'agit du confort de nos volontaires de St Hyacinthe. Ces helms, seront faits en Angleterre et arriveront dans le courant du mois prochain.

Superbe

M. Pichette, boucher, du marché centre, qui a toujours de si beau bœuf à nous vendre, nous montrait samedi deux magnifiques cornes de bœuf, fines et élancées, mesurant près de 4 pieds d'une pointe à l'autre, superbement polies et montées avec soin. C'est un ornement très recherché par les amateurs.

M. Pichette nous informe que ces cornes proviennent d'un bœuf Durham qu'il a acheté, engraisé et vendu il y a déjà quelques années.

Il nous dit que la monture des cornes est toute naturelle, c'est le sommet du crâne qu'il a scié. Il les a fait polir tout récemment. Il en a déjà refusé un beau prix.

Noyé

Mardi après-midi un pénible accident est arrivé sur la glace près de la chaussée. Deux jeunes garçons du nom de Choquette et Daigneault, ont vu un jeune garçon de 14 à 15 ans disparaître sous la glace à quelques pas d'eux, ce jeune garçon portait un paquet sous son bras ainsi qu'une paire de patin, et il leur était inconnu. Ils appelèrent au secours; l'enfant ne revint pas à la surface.

Judi matin, notre chef de police accompagnait M. Albert St Pierre, cultivateur, de Notre Dame, qui est à la recherche de son jeune garçon disparu depuis deux jours, et d'après les signalements il croyait que le jeune garçon noyé pourrait bien être son fils.

Après quelques heures de recherches on trouva le cadavre du jeune garçon à 25 pieds de l'endroit où il s'est noyé.

M. Albert St Pierre constata que c'était bien son fils. Il emporta le cadavre chez lui, où M. le coroner tiendra une enquête.

Obituaire

La mort vient de faire une nouvelle victime parmi nos compatriotes des Etats-Unis. Lundi soir, le 27 février, le Dr L. J. Martel, de Lewiston, Maine, succombait à une attaque aigue d'erysipèle à 6 heures, au milieu de pénibles convulsions, entouré de sa famille, et muni des sacrements de la sainte Eglise.

Le Dr Louis-Joseph Martel est né à St-Hyacinthe le 21 novembre 1850, il fit son cours au Séminaire de cette ville, et en 1873, il recevait ses degrés du collège de médecine Victoria. Peu de temps après il se fixait à Lewiston Maine, où la mort vient de l'enlever.

Depuis 1874, pas un événement important ne s'est produit, dans les annales de nos compatriotes émigrés, sans que le docteur Martel, qui bientôt s'était acquis une immense popularité n'y prit une part des plus actives, et cela à tel point qu'on a déjà pu dire de lui qu'il fut pour nous tous, et tout particulièrement dans la région qu'il habitait, un second Ferdinand Gagnon, ne le cédant aucunement à celui-ci ni en désintéressement, ni en largesse de cœur, ni en dévouement profond à nos intérêts.

En 1875, le Dr Martel, épousait Mlle Alphonsine Germain, de cette ville, qui lui survit ainsi que deux enfants un fils et une fille. M. le Dr laisse sa vieille mère, un frère deux sœurs et un grand nombre de parents et d'amis pour le regretter.

Le Dr L. J. Martel fondait peu après son arrivée à Lewiston, le Messenger de Lewiston le premier journal canadien publié au Maine, pour lequel il n'a rien épargné, temps, argent et efforts.

Durant 3 ans en 1884, il a représenté sa ville d'adoption à la législature du Maine. Il a également occupé avec beaucoup de désintéressement plusieurs charges importantes dans la municipalité et auprès des diverses sociétés de bienfaisance qu'il représentait aux divers congrès du Maine et du New-Hampshire.

Ce fut lui surtout, qui contribua le plus à l'établissement de l'hôpital des Sœurs Grises à Lewiston, qui perdait avec lui un de leurs plus précieux collaborateurs.

Nous nous associons au deuil général qui frappe la famille et les nombreux amis du regretté défunt.

BERNIER & CIE,



Farine, Son, Gru, Moulee et Grains

pour engrais et autres consommations.

Bureau et Entrepot :
STATION DU GRAND-TRONC, ST. HYACINTHE.

La seule ligne directe pour la France.

Compagnie Centrale Transatlantique
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les vapeurs de cette Compagnie, qui sont d'une grande vitesse, partiront tous les samedis de New-York pour le Havre de la jetée No. 2 de la Rivière du Nord, au pied de la rue Morton.

Les Billets seront vendus de St-Hyacinthe au Havre ou à Paris y compris chemins de fer ou autrement, au gré des voyageurs.

Pour informations ou Billets de passage ou le transport des marchandises, s'adresser à

M. A. CONNELL,
Rue Girouard, St-Hyacinthe.

LA COMPAGNIE d'Eau Minérale

de ST-HYACINTHE.

propriétaire du célèbre

PHILUDOR

ET MANUFACTURIÈRE DE

SODAS, GINGER ALE, ROOT BEER, GINGER BEER, CIDRE CHAMPAGNE, &c.

L. P. MORIN

MANUFACTURIER DE

PORTES, CHASSIS

ALOUSIÈRE

Moulures, Plinthes, &c

—AUSSI—

BOIS DE SCIAGE

Séché à la vapeur, préparé et brut

Bois de charpente, et Bardeaux, Blanchissage, Emboutage, Sciage,

Tout ouvrage fait promptement, satisfaction garantie.

Coin des rues St Joseph et St Antoine.

ST HYACINTHE

Cordeau & Lajoie

Rue Flété

ST-HYACINTHE.

FABRICANTS DE

Bieres de Ginqembre.

SOCAS et

Liueurs de temperance

Propriétaires de l'Eau Minérale

EXCLUSIF

La santé de la Femme

Voilà un sujet très délicat parce que le gène retient et empêche un grand nombre de femmes, et surtout de jeunes filles, de consulter un médecin pour les maladies qui affectent leur sexe. Cette honte est souvent la cause que ces maladies sont négligées, deviennent chroniques et parfois très lentes à guérir, sinon incurables. Mais cette gêne n'a plus sa raison d'être depuis la merveilleuse découverte de L'ELIXIR de Mad. Dr M. E. GUERTIN, car les femmes malades peuvent se soigner et se guérir elles-mêmes sans le concours de personne et garder le secret de leurs souffrances. Toutes les femmes qui ont pris ce remède disent qu'il n'y a rien d'aussi efficace pour guérir la faiblesse, pauvreté de sang, pertes blanches et les autres maladies inhérentes au sexe.

Lisez les nombreux témoignages et certificats que madame Dr M. E. Guertin reçoit tous les jours sans les solliciter sur les effets incomparables de son Elixir dans les maladies inhérentes au sexe.

En vente chez tous les pharmaciens.

à 15-3-99-a.



INSIGNES

RUBAN, CELLULOÏD et METAL

POUR

Sociétés Religieuses et de Bienfaisance

CERCLES, AMATEURS, ETC., ETC.

S'adresser au

BUREAU DE "LA TRIBUNE",
ST-HYACINTHE.

MIEL

Miel pur, qualité supérieure, à vendre au monastère du Précieux Sang, St-Hyacinthe.

MARCHÉ DE ST-HYACINTHE

SAMEDI, 25 Février 1899.

LEGUMES.

Pois, le minot.....	75	à	80
Oignons do	75		80
Fèves do	1 00		1 25
do la terrinée.....	8		10
Patates, le minot.....	35		40
Oignons la tresse.....	10		25
Choux.....	2		5
Céleri 2 pour.....	5		
Radis le paquet.....			0

GRAINS.

Blé le minot.....	1 25		1 35
Blé d'Inde do	50		60
Avoine do	32		35
Sarazin do	45		50
Orge do	45		50
Gaudriole do	40		45
Graine de Mildo			

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes le couple...	1 25		1 75
Oies do			1 00
Poules do	35		50
Poulets do	30		45
Pigeons do ..	15		20
Perdrix do			

VIANDES.

Bœuf a lb.....	4		8
do 100 lbs	4 50		5 00
Lard frais la lb.....	8		9
do 100 lbs.....	6 00		6 50
do salé do	8 00		9 00
Mouton la lb.....	6		8
Veau quartier ...	50		1 00
Veau la livre.....	8		10

PRODUITS DE FERME.

Beurre frais la lb.....	18		22
do salé do	16		20
Œufs frais a douz.....	20		22
Laine la lb.....	25		30
do filée do	65		75
Savon do	6		7

DIVERS.

Miel coule la lb.....	8		10
do en gâteaux.....	8		12
Sucre d'érable la lb.....	8		10
Graisse do	9		10
Tabac en feuille do	10		25
Femmes la mesur.....	15		35
Fein par 100 botts.....	3 50		4 00
Paille do	1 00		1 50
Peaux de bœuf la lb.....	7		8
do veau do	7		8
do mouton jeune	25		50
Sirup d'érable.....	75		90
Cochon vivant vieux....	0 00		0 00
do jeune.....	000		000

EMILE BERTHIAUME,
Clerc du Marché.

E. F. CODERRE

PEINTRE, TAPISSIER ET DÉCORATEUR

19 RUE ST LOUIS
ST-HYACINTHE.

Exécution prompte et prix modérés.

Ouvriers de première classe et matériaux de qualité supérieure.

MAISON A VENDRE

UNE MAISON en briques à deux logements, située coin des rues Dessaulles et Renaud. Chaque logement contient 8 appartements. Grande cour, écuries, hangars à voitures etc. Conditions faciles, s'adresser à

A. DENIS,
LA TRIBUNE.

Nouveau Manuel du Précieux Sang

— OU —
"LE LIVRE DES ELUS"

Ce livre à 666 pages. Outre un grand nombre de pieuse pratiques, prières et lectures, il contient un tableau très étendu d'indulgences, sept formules différentes pour la sainte messe et le chemin de la Croix, et vingt-deux "Entretiens" avec Notre-Seigneur pour l'Heure d'Adoration en présence du Saint Sacrement.

Le prix varie selon la qualité de la reliure. Reliure ordinaire: 75c, 80c, 90c, \$1.00. Reliure de luxe: \$1.35, \$2.00, \$2.50, \$3.00. Les frais de TRANSPORT y compris.

Toute personne qui achètera ce livre recevra, en même temps, un pieux et élégant petit Recueil de Prières. Adresser, comme suit, sa demande (y compris l'un des prix spécifiés plus haut).

MONASTÈRE DU PRÉCIEUX SANG,
1, St Hyacinthe, P. Q.
Canada

L. N. TRUDEAU.
DENTISTE.

RUE MONDOR,
porte voisine de M. C. Ledoux
ST-HYACINTHE.

Dentiers de toutes sortes faits sur commandes. Prix Modérés.

DENTS EXTRAITES SANS DOULEUR, par un nouveau procédé.

Le Magasin du Bon Marché
EN GROS ET EN DÉTAIL

JOS. BRODEUR

[Nos 228, 234, 242 et 244
RUE CASCADES
ST-HYACINTHE.

Fleur, Grain, Son, Gru, Moulee, etc.
Epicerie, Provisions, Thé, Sucres, Melasses, Graisse, etc. etc. etc

Marchandises Sèches
SPÉCIALITÉ : Marchandises Françaises, Soies, Cachemires.

AU PLUS BAS PRIX.

Agent pour la célèbre FARINE FORTE A BOULANGER provenant du Manitoba (grenier de l'univers.)
Agent pour "The Lake Deschênes Milling Co." Hull, et la farine à pâtisserie "Todd Milling Co." Galt, Ont.

Les commerçants sont spécialement invités à venir visiter les marchandises de toutes sortes, cotons et indiennes à la livre que nous recevons chaque semaine des Etats-Unis.
N. B.—Argentiers donnés en cadeaux aux acheteurs.

[Boite B. F. 160. Telephone 118.]
JOS. BRODEUR.

JOSEPH LEDUC,
Entrepreneur

Ferblantier, Plombier et Couvreur

138, - Rue Cascade,
St Hyacinthe.

[MUSIQUE POUR PIANO

10c CHAQUE MORCEAU, FRANCO DE PORT.

Prat—Dancing in the barn, Skothische
Souza—The Belle of Chicago March
" The Liberty Bell "
" The High School Cadets "
" The Washington Post "
" Manhattan Beach "
" Semper Fidelis "
" The Thunderer "
" The Bon-Ton Gavotte

Karman—Dance of the Brownies.
Thompson—D. K. E. Waltz
Mills—Rastus on Parade March
Spencer, Love comes like a summer sigh
Nerrin—Narcissus
Lansing—The Darkies Dream
Spencer—The Princess Bonnie Waltzes

Aussi soldé de cahiers de Mendelssohn pour piano seul à 15c et 30c le cahier.
Chansons françaises à 5, 10 et 20c chaque.

E. H. RICHER & FILS.
St-Hyacinthe.

LEONIDAS PICARD & Cie

Menuisiers Entrepreneurs

INFORMENT le public qu'ils ont ouvert une BOUTIQUE de

—MENUISERIE—

RUE BOURDAGES
ST-HYACINTHE

Tout ouvrage de menuiserie, construction, réparation sera exécuté sous court délai et à des prix modérés.

LÉONIDAS PICA D & CIE

CHAUSSURES

JOS. MORIN,

No 104

Rue Cascade COIN DE LA RUE St-Denis
[St-Hyacinthe, Que.]

Assortiment de Chaussures, dans toutes les lignes, pour Hommes, Femmes et Enfants, à des prix très bas.

AUSSI : Un assortiment complet

—DE—

Valises, Sacs de Voyage, etc.,

En Gros et en Détail.

Venez et vous serez bien servis.

JOS. MORIN,

MARCHAND DE CHAUSSURES,

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms: \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.